

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXVI - 2016

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

## L'HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL À TOULOUSE

Du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle Hôtel Dufaur de Saint-Jory, au XVIII<sup>e</sup> siècle Hôtel de Caulet puis Hôtel d'Andrieu de Montcalvel, au XIX<sup>e</sup> siècle Hôtel de Castellane puis de Campaigno

par GUY AHLSELL DE TOULZA\*

La rue Croix-Baragnon, ou rue Saint-Étienne, est l'une des plus importantes de Toulouse. Orientée est-ouest, elle suit à peu près le tracé du *decumanus maximus* romain. Conduisant à la cathédrale, elle abritait peu d'artisans mais fut, plus que toute autre, habitée par de riches familles de capitouls ou de parlementaires : du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution, on relève seize capitouls et treize conseillers ou présidents au Parlement comme propriétaires, et de 1650 à 1759 trente-deux conseillers comme locataires<sup>1</sup>.

### Le premier hôtel des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

#### *L'hôtel Du Faur du XV<sup>e</sup> siècle*

À l'emplacement du 10 rue Croix-Baragnon, un grand et bel hôtel est construit dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, remplaçant plusieurs maisons médiévales<sup>2</sup>. Le registre de *pagellation* (arpentage) de 1477 mentionne Gatien Fabre<sup>3</sup>, tiers président au Parlement, pour *un grand houstal à Rouaix, tirant à la Croix Baragnon*. Ancien juge ordinaire de Vic-Fezensac en 1462, chancelier du comte d'Armagnac en 1468, tiers président au Parlement de Toulouse en 1473, il acquiert une partie de la seigneurie de Saint-Jory en 1485.

Cet hôtel est alors l'un des plus beaux et des plus vastes de la ville, avec trois corps de logis sur cour, de vastes appartements et un jardin, sur 566 cannes carrées soit 1826 m<sup>2</sup> et avec 20 cannes 3 pans soit 36,60 m de façade sur rue. Sa grande tour d'escalier, sans doute la plus remarquable de Toulouse, avait la même hauteur que celle de l'Hôtel de Bernuy qui la prendra comme modèle en 1504<sup>4</sup>.

Son petit-fils, Michel Fabri ou Du Faur, juge au Présidial, y reçoit le 27 juillet 1533 Anne de Montmorency, maréchal de France et gouverneur de Languedoc, pendant le séjour de François I<sup>er</sup> à Toulouse. Il avait épousé en 1531 Éléonore de Bernuy, fille de Jean de Bernuy et de Marguerite du Faur<sup>5</sup>.

---

\* Communication présentée le 2 février 2016, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2015-2016 », p. 266.

1. Mes remerciements à Francis Béthune, Florent Keller, Laure Krispin, Marie-Emmanuelle Desmoulins, Anne-Laure Napoléone pour leur aide.

Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, deuxième partie, Toulouse, 1927, p. 110 et suivantes.

2. Comme celles qui subsistent sur le côté opposé au 15 et 19 rue Croix-Baragnon.

3. Fabre ou Fabri deviendra Du Faur : Sylvain MACARY, *Généalogie de la maison Du Faur*, Toulouse, 1907.

4. Le bail passé en 1504 par Jean de Bernuy et Mérigo Cayla précise qu'il « *fera une vit* [tour d'escalier] *de teula*, [briques] *de la hauteur d'aquela de Mossen lo procureur* » qui était alors Arnaud Du Faur (1483-1509). Cette tour mesure 26,50 m de hauteur.

5. De la branche d'Armagnac.

### *Les travaux du XVI<sup>e</sup> siècle*

Vers 1540-1545, Michel Du Faur, devenu juge mage en 1535<sup>6</sup>, entreprend la modernisation de son hôtel et la réfection du portail et des fenêtres. Il fait vraisemblablement appel à Nicolas Bachelier avec qui il passe un contrat en mai 1545 pour la rénovation de son château de Saint-Jory<sup>7</sup>, et que son beau-frère Guillaume de Bernuy fait travailler dans son hôtel du 5 rue de la Pomme (1540-1544).

Dans le contrat passé entre Jean Nolet et Nicolas Bachelier en mars 1546 pour transformer l'hôtel de Jehan de Pins, les nouvelles gargouilles de l'hôtel Du Faur sont prises comme modèle<sup>8</sup>. Mais c'est surtout le magnifique portail qui attire l'attention. L'humaniste Jean de Boyssonné<sup>9</sup> consacre un dizain *au portail de la maison de messieurs les Fabri*<sup>10</sup> :

*Je ne m'estonne en rien de ce portail,  
Combien qu'il soit très beau et magnifique,  
Posé soit il tout entaillé d'esmail  
Et enrichi de porphide authentique,  
Taillé d'ouvrage et feuillage d'antique ;  
Car ce sont troys qu'ainsi l'ont fait bastir,  
Frères de sang, frère qui despartir  
Ne sceurent onc leur vouloir en deux lieux.  
C'est un grant cas, troys en ung consentir ;  
Concorde peult construire nouveaux cieulx.*

Grâce à Dupuy du Grez (1639-1720), dans son *Traité sur la peinture* (1699), nous pouvons le reconstituer :

C'est une façade de maison qu'on appelle le portail de Saint-Jory. Elle est pareillement de pierre, exposée à l'air depuis environ cent soixante années. On y voit au corps inférieur quatre colonnes, au milieu desquelles est l'entrée : elles sont de l'ordre dorique, cannelées, rudentées, et posées deux à deux sur soubassement ou large piédestal qui s'avance quelque peu dans la rue. Ces colonnes soutiennent un entablement, dont la saillie est à proportion, où pourtant on ne voit ni métopes ni triglyphes, qui sont affectés à l'ordre dorique ; mais au-dessus de la frise il y a des modillons qui supportent la corniche, et celle-ci fait retraite de chaque côté et ensuite elle est continuée sur la muraille de la maison environ une toise et demie<sup>11</sup>, et sert par ce moyen d'arrière-corps. Il y a deux anges au cintre de la porte, qui soutiennent les armoiries de la famille et qui semblent effectivement voler.

On voit par-dessus cet entablement un fronton élevé sur deux colonnes d'ordre corinthien, sans autre ornement que leurs chapiteaux et leurs cannelures, ce qui fait un effet charmant par sa simplicité ; si ce n'est qu'on a quelque peine, que la base de ces colonnes ne se puisse pas voir d'en bas, faute d'un petit soubassement qui les élève au point de vue. Au milieu de ces colonnes, sous le fronton, on voit une grande croisée avec de beaux termes de chaque côté, qui portent un cartouche de la largeur du linteau avec ces mots d'Horace : MVLTA RENASCENTUR. Il y a encore une demi-croisée de chaque côté du fronton sur l'arrière-corps que fait le mur, avec des termes de même qu'à la croisée du milieu. Ces termes sont si beaux, et enfin toutes les figures et autres ornements ont tant de force que,

6. Juge ordinaire de Toulouse par lettres patentes de François I<sup>er</sup> en date 19 avril 1531 en remplacement de son demi-frère Pierre, puis Juge mage à la sénéchaussée de Toulouse par lettre patentes du 12 mai 1535 (Sylvain MACARY, *op. cit.*, p. 165-166).

7. Henri GRAILLOT, *Nicolas Bachelier*, Toulouse, 1914, p. 75-85 et 252-257.

8. *Ibid.* : « et aussi luy faire six gargoles à la forme et manière que sont faites les gargoles que sont à la maison de mons<sup>r</sup> le juge maige ».

9. *Ibid.* p 78-79. Jean de Boyssonné (Castres v. 1500 - Chambéry 1558), professeur de droit de l'Université de Toulouse, poète, mainteneur des Jeux Floraux de Toulouse, poursuivi pour ses idées humanistes. Ami de Rabelais, il reste aujourd'hui connu pour sa correspondance avec les grands humanistes de son temps. Il était l'ami de Michel et Jacques Du Faur.

10. L'aîné Pierre Du Faur, maître des requêtes puis quatrième président au Parlement, époux de Gausilde Douce de Pibrac, et ses demi-frères Michel Du Faur, juge mage, et Jacques Du Faur, abbé de la Case-Dieu, vicaire général de l'archevêché de Toulouse et conseiller clerc au Parlement. Michel Du Faur a partagé sa demeure avec sa mère jusqu'à la mort de celle-ci au début de 1545.

11. Environ 3 m.

parmi les ouvriers, on tient que cette pièce est du dessin de Michel Ange, à quoi il n'y a point d'apparence, parce qu'il faudrait dire la même chose de la plupart de ce que nous avons de Bachelier.<sup>12</sup>

Ces travaux de modernisation, comme l'avait fait Jean Nolet (1546), et non de reconstruction comme on l'a dit<sup>13</sup>, sont achevés lorsque Michel Du Faur reçoit chez lui le comte de Villars, lieutenant général pour le Roi en octobre 1547, puis de nouveau le connétable Anne de Montmorency en octobre 1548.

Ce grand hôtel Du Faur de Saint-Jory est bien visible sur les plans de Toulouse de Tavernier en 1631 et de Rochefort en 1678 où il apparaît en vue cavalière : quatre corps de bâtiments autour d'une cour carrée, le corps sur rue étant percé d'un portail (fig. 1). La découverte récente faite par notre jeune confrère Colin Debuiche, dans les archives du château de Merville, de l'acte notarié de la visite descriptive de l'hôtel Du Faur pour en faire l'estimation le 15 janvier 1628, nous permet de le faire revivre. Il est retranscrit ici en annexe.

L'hôtel comprenait, sur le côté ouest, un corps de logis à deux étages et haut comble desservi par une tour d'escalier à vis en bois couverte d'ardoise. Sur le côté nord, un second corps de logis semblable est desservi dans l'angle nord-est par une grande tour d'escalier à vis en pierre couronnée de créneaux et d'une terrasse accessible par une tourelle sur cul de lampe. Sur le côté est, la cuisine et la sommellerie sont surmontées d'une salle, de chambres et d'une bibliothèque. Enfin au sud, fermant la cour sur la rue Croix-Baragnon, trois niveaux de galeries<sup>14</sup> s'élèvent au revers du portail auxquels on accède par un escalier droit à repos situé sans doute à l'angle sud-ouest<sup>15</sup>. Par un passage dans l'angle nord-ouest, on passe dans un vaste *patus*, qui était à l'origine un jardin, de près de 33 m sur 19 m conduisant aux écuries surmontées d'une volière, et à une sortie de service sur la rue de la Colombe.

Lors de la description des pièces, les deux experts font la distinction entre les cheminées « à l'ancienne » et celles « à la moderne », avec « piliers en console » ou « faite en pilastre », ce qui laisse entendre que les travaux commandés par Michel Du Faur ont touché le grand portail, les croisées de pierre ornées de termes, les galeries avec leurs « moulures avec les effigies » et l'escalier droit à repos mais aussi l'aménagement intérieur et certaines cheminées.

Notons au passage la mention rare que certaines pièces avaient conservé en 1628 leurs murs tapissés de nattes de paille tressée comme cela se faisait dans les nobles demeures du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, ce qui était alors passé de mode.

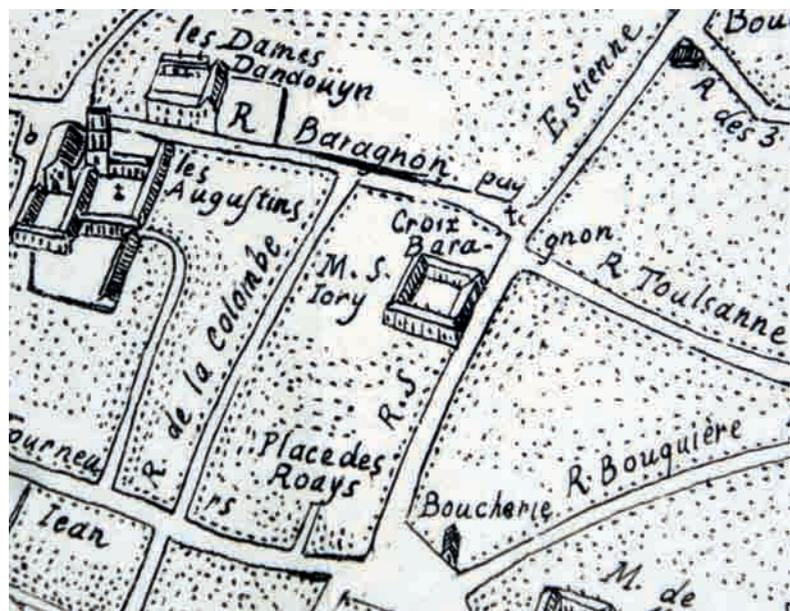


FIG. 1. L'HÔTEL DE SAINT-JORY SUR LE PLAN DE TOULOUSE DE JOUVIN DE ROCHEFORT EN 1678.

12. Bernard DUPUY DE GREZ, *Traité sur la peinture, pour en apprendre la théorie et se perfectionner dans la pratique*, Toulouse, 1699, édition par Daniel Dauvois, Paris, Vrin, 2011, p. 72-73. La porte de l'hôtel de Guillaume de Bernuy, rue de la Pomme, de taille plus modeste, a pu servir de source d'inspiration. On retrouve cette disposition dans le portail du château de Saint-Jory (après 1545) et celui de l'Hôtel d'Assézat (vers 1560).

13. Henri GRAILLOT, *op. cit.*, p. 78.

14. Comme à l'hôtel de Jean de Bernuy, rue Gambetta, dix ans plus tôt.

15. La base de cet escalier droit à repos est toujours visible dans les caves de l'aile ouest.

16. Ces nattes murales ont été restituées en 2012 dans la chambre Renaissance du château d'Azay-le-Rideau.



FIG. 2. HÔTEL DU FAUR DE SAINT-JORY. Encadrement de fenêtre orné de termes en provenant, musée des Augustins.  
Clichés Musée des Augustins.

De la rénovation de Michel Du Faur et Bachelier, il ne reste sans doute que les trois termes ou atlantes encadrant une fenêtre, conservés au musée des Augustins (inv. RA. 609 A à C) (fig. 2-3). Du Mège nous dit en 1835<sup>17</sup> que : « Ce monument en pierre, donné au musée par M. l'Abbé de Montégut, a été élevé d'après les dessins de Bachelier, qui peut-être même a sculpté les têtes des termes qui décorent ce reste de la façade de la maison de l'ancien Juge-Mage. » Cet abbé Joseph de Montégut<sup>18</sup> devait tenir cette fenêtre de la succession de son grand-père Jean François de Montégut (1726-1794), conseiller au Parlement de Toulouse.

Jean François de Montégut, fils unique de Jeanne de Montégut-Ségla, célèbre maîtresse ès-jeux floraux, est lui aussi poète, collectionneur de tableaux et d'antiquités, et « l'un des érudits qui s'attachèrent à étudier le(s) monument(s) » dit Lahondès<sup>19</sup>. Il est important pour nous car c'est lui qui avait fait remonter dans le parc de son château en 1787, sous forme d'un petit temple dédié à Apollon, les 24 colonnes de marbre données par les bénédictins de la Daurade vers 1765 ou plus tard (vers 1780 selon Quitterie Cazes). Aussi n'est-il pas impossible qu'il se soit fait donner ou qu'il ait acheté, lors de la démolition de l'hôtel, l'encadrement de cette fenêtre qui passait pour être de la main de Nicolas Bachelier. Les

17. Alexandre DU MÈGE, *Description du Musée des Antiques de Toulouse*, Paris 1835, n° 719.

18. L'abbé Joseph de Montégut (1792-1857 ; de Montégut-Ségla, à 5 km au sud de Muret), servit d'abord dans les mousquetaires auprès de Louis XVIII avant de devenir magistrat comme Conseiller auditeur près la Cour royale de Toulouse le 25 mars 1816. Mais un an plus tard, le 16 avril 1817, il entre au séminaire. Très bon orateur, il devient prédicateur. En 1825, il est élu aux Jeux Floraux, s'étant piqué de poésie dans sa jeunesse. En 1831, il est nommé chanoine à la cathédrale de Montauban par l'évêque M<sup>gr</sup> Dubourg avant d'en devenir le Vicaire général. Le château de Montégut-Ségla est alors vendu. Son père Raymond de Montégut (1768-1794), conseiller au Parlement, avait été guillotiné à Paris en 1794, âgé de 26 ans. Voir : Auguste D'ALDÉGUIER, « Éloge de M. l'abbé de Montégut », prononcé en séance publique le 28 février 1858, *Mémoires de l'Académie des Jeux Floraux*, Toulouse, 1858.

19. Voir ses deux communications dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse* de 1782 et 1784.

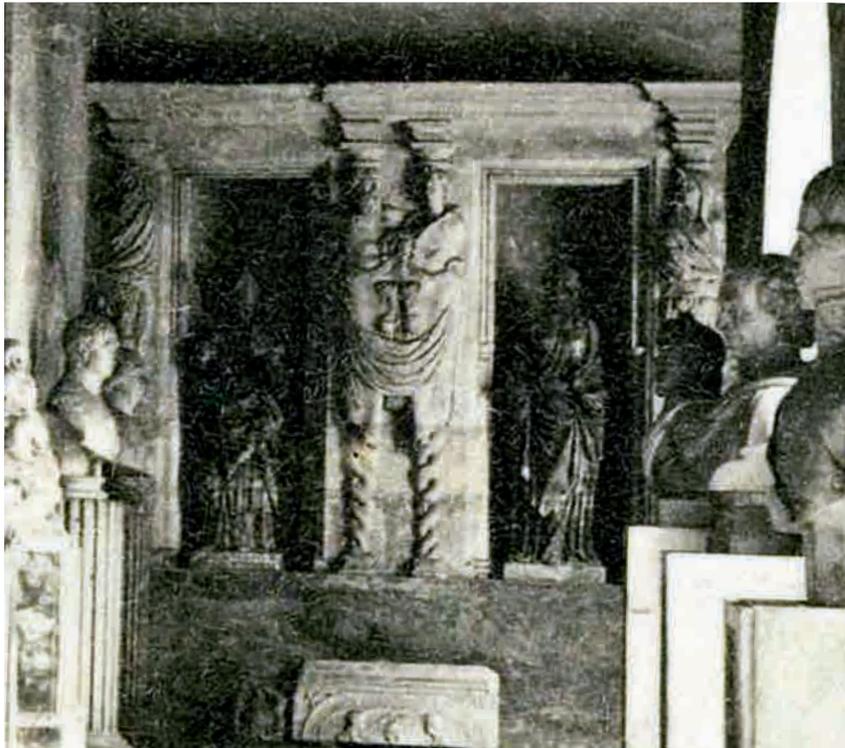


FIG. 3. LA FENÊTRE DE L'HÔTEL DE SAINT-JORY  
remontée dans le petit cloître du musée des Augustins, 1869.

Montégut habitaient à Toulouse l'ancien hôtel Renaissance de Vésa, 25 rue du Languedoc<sup>20</sup>, démolé en 1907.

À la lecture de l'acte de vente de 1770, l'hôtel présentait toujours « deux corps de logis sur la rue, un sur le derrière avec une terrasse, écurie, granges et remises ».

Lors de travaux réalisés en août 2008 au rez-de-chaussée de l'aile est (lot 19) afin de creuser une cave, j'ai pu noter que le sol était formé d'un comblement de terre avec tessons de poterie et ossements d'animaux. Un important massif de maçonnerie de briques dans l'angle nord-ouest disparut alors sous le marteau-piqueur. Le mur de fondation sud présentait un arc en plein cintre à double rouleau. La suppression du plafond plâtré sur lattis a montré qu'il avait été réalisé en employant les solives moulurées

de l'hôtel des Du Faur<sup>21</sup>. Ainsi, comme c'est souvent le cas, les matériaux de démolition de l'hôtel du XV<sup>e</sup> siècle ont-ils été recyclés lors de la reconstruction des années 1770 (fig. 8).

Michel Du Faur de Saint-Jory meurt en 1574 ou 1575 et son hôtel reste dans sa famille jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : en 1679, il appartient à Jacques Du Faur, seigneur de Saint-Jory. Jacques-Louis Du Faur, baron de Saint-Jory, marquis de Cardillac et comte de Bioule, conseiller au Parlement, naît à Pibrac en 1659, meurt à Toulouse le 8 août 1708 et est enseveli le lendemain dans l'église des Augustins<sup>22</sup>. Son seul fils, Tristan II, né en 1684 à Toulouse, est sans doute le dernier héritier du vieil hôtel. Marié à Toulouse le 9 décembre 1708, son fils François-Tristan (1711-1717) et sa fille Marie Gabrielle (1712 - ?) naissent à Toulouse, mais, ayant embrassé une carrière militaire, il est lieutenant des gardes du corps de Philippe d'Orléans, le Régent, et doit vivre à Versailles puis Paris. Sa fille et seule héritière Marie-Gabrielle épouse le 22 juillet 1734 Paul-Antoine Dalies, président en la Cour des Aides de Montauban.

Le cadastre de 1680<sup>23</sup>, 9<sup>e</sup> moulon parcelle 30, qui donne le plan, les dimensions et la surface de la parcelle (fig. 4-5), précise en marge qu'elle est affranchie suivant l'édit du mois d'octobre 1702<sup>24</sup> : les mutations n'apparaissent donc plus dans les matrices cadastrales.

20. Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, Toulouse, 1919, t. 1, p. 235.

21. Ces solives sont disposées sur deux niveaux : celles du bas soutenaient le lattis plâtré, celles du haut le plancher du premier étage. Formées d'un filet entre deux quarts de rond, elles portent des traces noirâtres de fumée et les marques des panneaux d'entrevous.

22. Sylvain MACARY, *op. cit.*, p. 210-213.

23. A.M.T., CC 119, 9<sup>e</sup> moulon, et CC 91, parcelle N° 30.

24. Inscription en marge : « Affranchi suivant l'édit du mois de octobre 1702. A été fait avec la Province déclaration et arret donné en conséquence ».

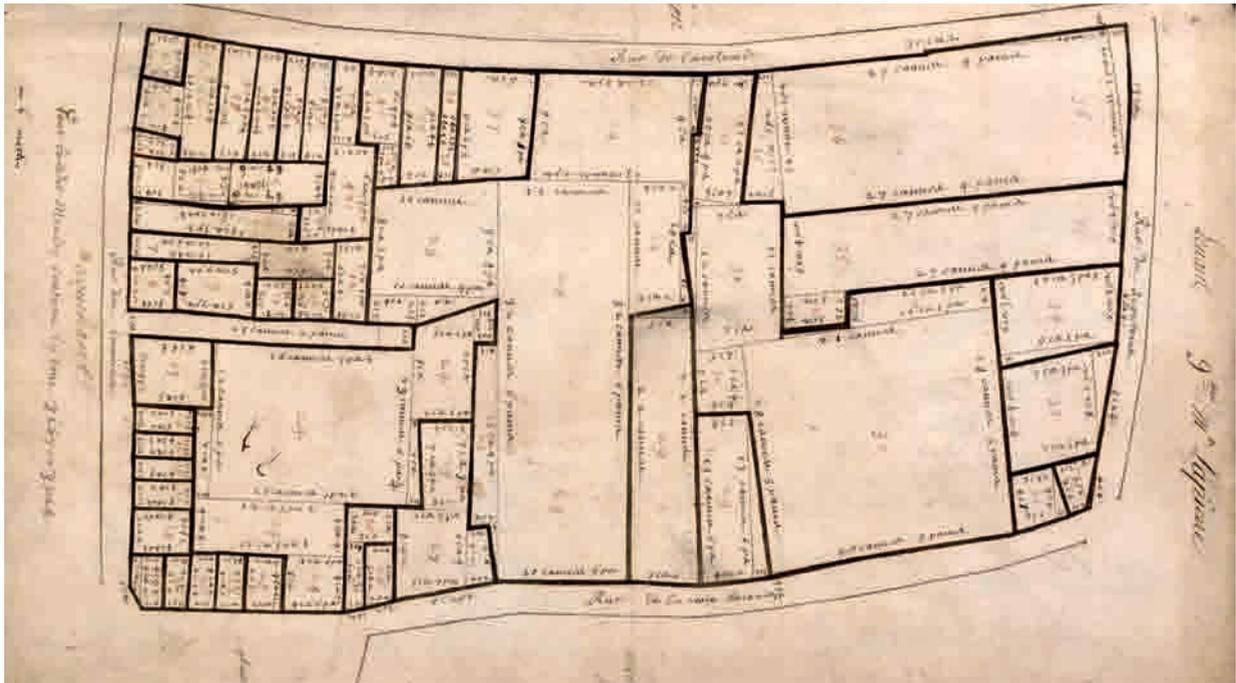


FIG. 4. LE MOULIN 9 DU CAPITOULAT DE LA PIERRE en 1680. Archives municipales de Toulouse.

### Les Caulet, baron de Gragnague, Tournefeuille et Gramont (17..-1770)

À une date qui reste à préciser, Joseph de Caulet de Gramont (1684-1742), président à mortier au Parlement de Toulouse en 1714, fait l'acquisition de l'Hôtel Du Faur de Saint-Jory. Son fils, Henri-Joseph de Caulet, marquis de Gramont (1718-1755), qui succède à son père dans la charge de président à mortier de la chambre criminelle au Parlement en 1742, y réside « à la Croix Baragnon » en 1751, mais il meurt brutalement à 37 ans le 5 novembre 1755.

Le 30 juin 1756, en présence de son oncle Jean de Caulet, conseiller du Roi, évêque et prince de Grenoble, et de sa mère Thérèse de Burta, Tristan de Caulet (1732-1794), chevalier de Malte, exempt des gardes du corps du Roi, reçoit les héritages de son père Joseph de Caulet et de son frère aîné Henri-Joseph. Il devient ainsi propriétaire de l'hôtel de la rue Croix-Baragnon.

Par ailleurs, sa mère Thérèse de Burta possédait la maison mitoyenne du 8 rue Croix-Baragnon pour l'avoir reçue de son père Henri de Burta, conseiller au Parlement de 1684 à 1726, qui en est propriétaire en 1700<sup>25</sup>. Elle la vend à son beau-frère Jacques de Caulet (1689- teste en

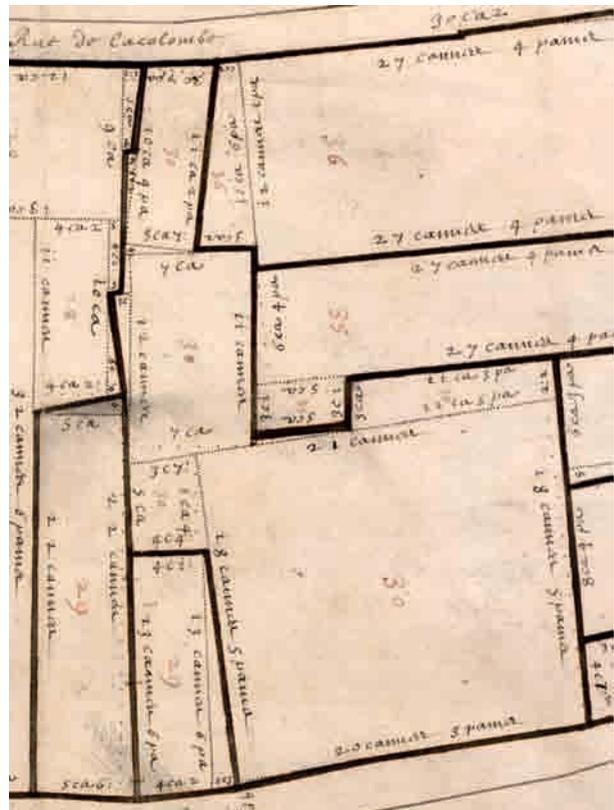


FIG. 5. L'HÔTEL DU FAUR DE SAINT-JORY occupe la parcelle 30. Archives municipales de Toulouse.

25. A.M.T., CC91, parcelle 29.

1749), chanoine de la cathédrale Saint-Étienne en 1744. Cette « petite maison » reviendra aussi à Tristan de Caulet, et elle s'imbrique curieusement dans l'hôtel comme on peut le voir dans l'acte de vente.

Tristan de Caulet ne conserve pas longtemps ce vieil hôtel et le vend le 16 février 1770 à François-Joseph d'Andrieu de Montcalvel :

[...] messire Tristan de Caulet, chevalier de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis, seigneur et marquis de Gramont, S<sup>t</sup> Lieux, Tournefeuille et autres places, demeurant à Toulouse sur la paroisse saint Etienne [...] a volontairement fait vente pure simple et pour toujours irrévocable en faveur et au profit de messire François-Joseph Dandrieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Montcalvel, baron de Souille, seigneur de Scopon Maurens, Restes et autres places icy présent et acceptant, de la grande maison que ledit seigneur marquis de Gramont jouit et possède audit Toulouse sise rue de la Croix-Baragnon composée de deux corps de logis sur la rue, un sur le derrière avec une terrasse, écurie, granges et remises le tout avec sa contenance et ses entrées, issues, passages et servitudes actives et passives confrontant du levant en corps, maison du sieur Gleyses marchand et autres, du midi ladite rue de la Croix-Baragnon à la place Rouaix et par un angle la petite maison dudit seigneur marquis de Gramont, du couchant la dite petite maison et l'hôtel de M. le comte de Fumel, du septentrion la rue de la Colombe et autres confrontations si de plus vraies et meilleures il peut y en avoir. Déclarant ledit seigneur marquis de Gramont qu'il entend comprendre dans ladite vente tous les matériaux vieux et neufs qui peuvent lui appartenir dans ladite maison ou dépendances avec la tapisserie en papier qui est tendue à la chambre qui donne sur la terrasse, mais qu'il réserve la porte de fer qui est aux archives, ensemble tous les meubles meublants cloués ou non cloués et autres effets mobiliers qui peuvent être dans ladite maison ou dépendances, les glaces, trumeaux, les fourrages de toute espèce, et enfin qu'il n'entend point comprendre dans cette vente le fief de Puibusque au cas il eut quelque connexité avec ladite grande maison<sup>26</sup>, lequel demeure réservé audit seigneur marquis de Gramont ainsi que la susdite petite maison telle qu'elle se comporte, c'est-à-dire avec l'escalier, cour, écurie, grange et latrine qui prennent jour sur ladite cour et qui sont dessous le second sallon<sup>27</sup> (*sic*) qui prend jour sur la terrasse de la grande maison. Étant convenu néanmoins que les murs qui séparent la grande maison de la petite demeureront moituriers entre lesdits seigneurs vendeur et acquéreur, que ledit seigneur acquéreur fera fermer les portes qui communiquoient de la grande maison à la petite en bonne muraille de brique et que la fenêtre du galetas de la grande maison qui donne sur la cour de la petite sera grillée en barres de fer et en verre dormant. [...] Cette vente est faite et convenue moyennant le prix et somme de soixante cinq mille livres et trois mille livres de pot de vin, à compte desquelles dites deux sommes qui reviennent à la totale de soixante huit mille livres [suivent les détails du paiement]. Etant néanmoins convenu que le dit seigneur marquis de Gramont aura trois mois à compter de ce jour pour vider et rendre libre ladite maison et dépendances, et un mois de plus pour les archives s'il est à besoin. [...]<sup>28</sup>

## Le second hôtel du XVIII<sup>e</sup> siècle

### *Le nouvel hôtel d'Andrieu de Montcalvel (1770-1814)*

François-Joseph d'Andrieu de Montcalvel prend possession de l'Hôtel Du Faur de Saint-Jory à l'été 1770. Vieille famille toulousaine, les Andrieu ont donné plusieurs capitouls aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>29</sup>. François-Joseph est le fils de Jean-Pierre d'Andrieu de Montcalvel et de Calixte de Sévérac qui s'étaient mariés en 1715. Il épouse en 1755

26. Sur cette question voir CHALANDE, *op. cit.*, p. 115-119.

27. Cette disposition curieuse se retrouve encore aujourd'hui : le fond de la boutique occupant le rez-de-chaussée du 8 rue Croix Baragnon (cadastrée 91, section AB, feuille 819 AB 01) passe sous la dernière pièce de l'appartement du premier étage cadastré 93. À cet emplacement, le rez-de-chaussée et les étages n'appartiennent pas au même immeuble. La page du cadastre Grandvoinet, 1G18-10, précise sous le plan du moulon : 246.246 bis, Jean Pierre Salva (propriétaire du 8) pour le rez-de-chaussée et M<sup>e</sup> Castelanne pour le dessus.

28. A.D. Haute-Garonne, Mouna notaire royal à Toulouse.

29. Voir Alphonse BRÉMOND, *Nobiliaire toulousain*, Toulouse, 1863, t. 1, p. 23-24.

Jean d'Andrieu, seigneur de Montcalvel, Grandels, Montmoure est capitaine au régiment de Champagne en 1649 puis aide de camp en 1650. Son fils Jean-François d'Andrieu est seigneur de Mourvilles-Hautes. Il est le père de François d'Andrieu, avocat, capitoul en 1694 et de Jean-Pierre d'Andrieu de Montcalvel. Suivant les actes, il est écrit Montcalvel ou Moncalvel.



FIG. 6. L'HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL sur le cadastre Grandvoinet, parcelle 247, vers 1820.



FIG. 7. HÔTEL DU FAUR DE SAINT-JORY. Travaux de creusement d'un sous-sol dans l'aile est en 2008.



FIG. 8. LES SOLIVES DE L'HÔTEL DU FAUR réutilisées dans le plafond de l'aile est par d'Andrieu de Montcalvel vers 1775.

Marie-Thérèse de Cambolas, fille de Jean de Cambolas (1692-1747) et de Marie-Charlotte de Maynard (1717-1781), mariés en 1734 et tous deux issus d'importantes familles de parlementaires.

À la tête d'une solide fortune<sup>30</sup>, François-Joseph d'Andrieu fait détruire le vieil hôtel médiéval des Du Faur de Saint-Jory, résidence du juge-mage qui avait reçu Montmorency, qu'il vient d'acheter, au moment où l'hôtel de son voisin le comte de Fumel, racheté par la Ville de Toulouse, va devenir la résidence officielle du Premier Président du Parlement. Ainsi disparurent la tour d'escalier qui impressionnait Jean de Bernuy en 1504 et le beau portail de Bachelier qu'admirait de Dupuy du Grez en 1699 (fig. 6).

La reconstruction se fait entre 1771 et 1779, en remployant une partie des matériaux de démolition<sup>31</sup> (fig. 7-8). Andrieu de Montcalvel fait le choix d'un hôtel sur cour alors que, non loin de là, au n° 41 de la rue Croix-Baragnon, le marquis de Bonfontan construit, lui, un hôtel sur rue entre 1767 et 1771. Cela lui permet d'édifier un vaste et majestueux portail et de conserver l'emprise au sol de l'ancienne « Grande Maison ».

La demeure, plutôt imposante, concentre l'essentiel de son décor sur les parties visibles depuis la rue. Le grand portail, flanqué de deux pavillons avec terrasses, porte le caractère des entrées des hôtels particuliers de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son originalité réside dans l'emploi de pilastres ioniques qui, à cette époque et à Toulouse, sont plutôt réservés aux réalisations publiques, ainsi que dans le grand groupe sculpté en terre cuite qui le surmonte. Les façades sur cour, dépouillées d'ornements, sont de style classique.

### *Sa façade*

La façade, avec 37 m de longueur, a l'ampleur de celle de l'ancien hôtel des Du Faur. L'entrée ne se fait pas au centre mais dans sa moitié est. En effet, l'aile ouest, plus profonde et offrant cinq fenêtres sur la rue, comprend la cage de l'escalier d'honneur et les grands appartements, alors que l'aile est ne s'ouvre que par une seule fenêtre et a l'étroitesse d'une galerie. Des boutiques occupent l'espace du rez-de-chaussée (fig. 9).

Dans un esprit classique, les élévations sont d'une noble sobriété : les hautes fenêtres rectangulaires aux encadrements simplement moulurés et sans sculpture sont surmontées d'une belle corniche ionique, la décoration étant réservée au portail et aux ailes qui le flanquent.

Le portail en arc de triomphe est encadré, sur ces deux faces, de pilastres jumeaux à chapiteaux ioniques ornés un linge drapé tendu entre les deux volutes (fig. 10-11). Il est couronné d'un imposant groupe de terre cuite : deux lions, l'un dressé l'autre couché, tiennent un cartouche avec deux écus d'alliance ovales, aujourd'hui vides de leurs armoiries<sup>32</sup>, mais qui devaient être celle



FIG. 9. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL.  
La façade sur la rue Croix-Baragnon.

30. Il avait acheté le 9 juin 1764 le château et la seigneurie de Scopont, où résidera plus tard son gendre le marquis de Castellane, dans l'ancien diocèse de Lavaur, aujourd'hui commune de Maurens-Scopont (Tarn).

31. Une partie des briques sont réutilisées, ainsi que les poutres et les solives, comme j'ai pu le constater lors de travaux dans l'aile est en août 2008.

32. Les deux écus ont été bûchés et enduits. On retrouvera peut-être la trace des armoiries lors de la restauration, dans l'écu de droite, celui de l'épouse, car on y distingue en effet des rayures verticales évoquant le fond « de gueules » du blason des Cambolas.



FIG. 10. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Le portail.

des Andrieu et des Cambolas<sup>33</sup>. Ces écus sont surmontés d'une guirlande de feuilles de laurier formant une couronne au centre. Une petite plateforme de briques au dessus du cartouche nous permet de penser qu'ils étaient surmontés d'une couronne de marquis, semblable à celle qui surmonte les armoiries ornant la rampe du grand escalier sur le palier de l'étage. L'ensemble se détache sur un fond de trophées d'armes particulièrement variées : canon, grenade, baril, tambour, cuirasse, carquois, épée, bouclier, drapeaux, faisceau destinés à mettre en avant des origines militaires<sup>34</sup> (fig. 12-13).



FIG. 11. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Les pilastres jumeaux ioniques encadrant le portail.



FIG. 12. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. La partie haute du portail.

33. D'Andrieu de Montcalvel : d'azur, à deux bandes d'or et deux barres de même, posées en sautoir. De Cambolas : de gueules, au croissant d'argent, surmonté d'un besant d'or ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

34. Dans le contrat de mariage de sa fille, il se présente comme « haut et puissant seigneur François Joseph d'Andrieu marquis de Moncalvel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major d'infanterie seigneur de Moncalvel, Escaupont, Maurens, Souille, Cambon et autres places ».



FIG. 13. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Le groupe de terre cuite couronnant le portail.

Ayant souffert des intempéries, ce groupe de terre cuite magistral, et sans équivalent à Toulouse, est formé de nombreux éléments assemblés et maintenus à l'arrière par du mortier sur un muret de briques. Si l'artiste qui l'a créé reste inconnu<sup>35</sup>, le nom du sculpteur toulousain Lucas vient tout de suite à l'esprit.

À l'intérieur du massif supérieur du portail, sous le groupe de terre cuite, se trouve un passage qui permet de relier, par deux petits escaliers droits, les terrasses qui couvrent les deux ailes encadrant la porte (fig. 14). Concaves du côté de la rue, ces deux ailes font une saillie en quart de cercle du côté de la cour d'honneur. Elles abritaient la conciergerie et une réserve (fig. 15).

Au premier étage de la première travée des deux ailes bordant le portail et sur leurs deux faces, les mêmes pilastres ioniques encadrent les fenêtres et soutiennent la corniche (fig. 16).

Le deuxième ensemble décoratif important, et le seul à être protégé par son inscription à l'inventaire supplémentaires des Monument historiques en 1927, est constitué des ferronneries des deux balcons des fenêtres encadrant le porche et de la rampe du grand escalier.



FIG. 14. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Le passage traversant le haut du portail pour réunir les deux terrasses.

35. Une prochaine restauration du groupe permettra peut-être de trouver une signature.



FIG. 15. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL.  
Le revers du portail.



FIG. 16. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL.  
Le décor de pilastres encadrant  
les fenêtres des deux pavillons latéraux.



FIG. 17. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL.  
Un balcon sur rue.



FIG. 18. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. L'escalier d'honneur.

Les balcons, de très grande qualité, combinent les lambrequins et fonds mosaïqués de quatre-feuilles du style Régence, les courbes et contre-courbes du style Louis XV et la frise grecque néoclassique. Au centre, un pot à feu, à la panse cannelée en strigiles, est encadré d'une draperie formant un masque sur le pied du vase. Les motifs de tôle repoussée sont aujourd'hui rongés par la rouille (fig. 17).

L'escalier d'honneur, au centre de l'aile ouest, est orné d'une riche rampe en fer forgé. À l'exception du pot à feu, les mêmes motifs y sont utilisés : mosaïques de quatre-feuilles, courbes et contre-courbes, draperies et grecques (fig. 18-19). Sur le palier du premier étage, la rampe montre deux lions semblables à ceux du portail soutenant un cartouche avec deux écus ovales vides sommés d'une couronne de marquis (fig. 20).

Montrant les débuts du néo-classicisme, ces ferronneries ont été rapprochées de celles, voisines, de l'Hôtel de Bonfontant réalisées par Bernard Ortet<sup>36</sup> en 1771, de la rampe de l'Hôtel Labat de Moulens,



FIG. 19. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Détail de la rampe de l'escalier d'honneur.

36. Le serrurier Ortet avait réalisé les grilles de fer forgé fermant le chœur de la cathédrale Saint-Étienne à la demande des chanoines en 1764.

34 rue du Languedoc, forgée par Joseph Bosc en 1770, où l'on retrouve les urnes et les draperies, un écu ovale, lui aussi vide, dans un cartouche... Bosc ou Ortet pour l'Hôtel d'Andrieu ? La question reste à trancher.

### *L'hôtel et ses cours*

La cour d'honneur rectangulaire est bordée de trois corps de bâtiments qui reprennent les dispositions de l'ancien hôtel des Du Faur. Ils consistent en un rez-de-chaussée et un étage noble surmonté de greniers et pièces de service (fig. 21).

Les façades sont d'une grande sobriété, sans décor sculpté. Au rez-de-chaussée, les travées sont marquées par des pilastres lisses, formant un chambranle renfoncé, au centre desquelles s'ouvrent les fenêtres à l'encadrement simplement mouluré. Certaines étaient à l'origine des portes transformées en fenêtre par la construction d'un mur d'allège et d'une pierre d'appui (fig. 22). À l'étage, le mur reste lisse, percé de fenêtres et couronné d'une large corniche ionique. Cette simplicité dans l'ordonnance des façades se retrouve par exemple à l'Hôtel de Niquet, 3 rue d'Astorg ou sur les immeubles du 13 rue place Dupuy ou 3 place de la Daurade.

L'aile ouest, la plus profonde, contient la cage de l'escalier d'honneur éclairée par une verrière et à l'étage les beaux appartements. Un puits de jour, à l'arrière du grand escalier, permet l'éclairage des pièces et couloirs de service.

L'aile orientale est plus étroite. Ici, pour les cinq travées centrales, les linteaux qui surmontent les pilastres du rez-de-chaussée et leurs bases sont en pierre : sans doute se trouvaient là à l'origine des remises à voitures comme le confirme un sol de calade vu lors des travaux de 2008 (fig. 23).



FIG. 20. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Les armoiries doubles sur le palier de l'escalier d'honneur.

Sous l'enduit qui couvre aujourd'hui les murs, là où il s'est effrité, on peut remarquer que les briques avaient été couvertes d'un badigeon rouge sombre (fig. 24). Un effet de polychromie avait été recherché comme on peut le noter encore<sup>37</sup> à l'Hôtel de Puivert, 8 rue Bouquière (fig. 24).

Par un passage dans l'angle nord-ouest, on accède à une seconde cour qui débouchait autrefois, au nord, sur la rue de la Colombe<sup>38</sup>. Elle contenait le jardin, la terrasse, les écuries et dépendances. Elle a été entièrement remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'hôtel est achevé et habité en 1779, même si le décor des appartements restait sans doute à exécuter, les décors et les cheminées visibles aujourd'hui datant de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il va faire l'objet de la dot de mariage de sa fille Marie-Madeleine Charlotte d'Andrieu avec Joseph-Léonard de Castellane le 4 janvier 1780.

37. Un malencontreux ravalement des façades ouest et nord de la cour d'honneur de l'Hôtel de Puivert a fait disparaître la bichromie rouge et blanc. Elle subsiste sur la façade sud ainsi que sur les façades sur rue. Depuis quelques années cette polychromie, disparue sous les badigeons de céruse de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, est mieux étudiée et souvent restituée lors des ravalements de façade.

38. Cette rue de la Colombe disparut lors du percement de la rue de Metz et la reconstruction des immeubles qui la bordent au sud.



FIG. 21. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. La cour d'honneur.



FIG. 22. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Une porte transformée en fenêtre.

Non sans humour, Guillaume Baron, comte de Montbel, maire de Toulouse en 1826 et ministre de Charles X en 1829-1830, évoque dans ses mémoires les conditions de ce mariage : « Ce marquis de Castellane [...] né cadet d'une branche de sa famille établie à Saint-Paul-Trois-Châteaux, il n'avait à prétendre qu'une part restreinte dans l'héritage paternel quand il épousa M<sup>lle</sup> de Montcalvel riche héritière que son oncle évêque de Lavaur avait reluqué pour lui dans son diocèse<sup>39</sup> (bien que laide et mal faite) et il ne garda plus dès lors pour augmenter la gloire de son nom et l'ornement de sa position l'épée à laquelle on avait d'abord exclusivement confié sa fortune,

c'est son mariage qui entre autres possessions l'avait investi de cet hôtel où il m'est apparu fléchissant sous le poids des ans. »

39. Jean Antoine de Castellane Saint-Maurice (1732-1802) fut le dernier évêque de Lavaur (1770-1790/1801). Les seigneuries de Maurens et Scopont, et le château de Scopont où réside François-Joseph d'Andrieu de Montcalvel jusqu'au moins en 1781, sont dans le diocèse de Lavaur.



FIG. 23. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. L'aile est avec les linteaux de pierre.

Le contrat de mariage est signé :

L'an mille sept cent quatre vingts et le troisième jour de janvier après midy dans le palais épiscopal de la ville de Lavour sénéchaussée de Toulouse par devant nous notaires royaux dudit Lavour et en présence des témoins bas nommés ont été personnellement présents haut et puissant seigneur Joseph Léonard marquis de Castellane officier au régiment du Roi infanterie, fils de haut et puissant seigneur Esprit Joseph de Castellane comte de Saint-Maurice, seigneur de Chamier et autres places, et de dame Anne Blanche Justine d'Anglejan habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné assistés des dits seigneur et dame ses père et mère et procédant de leur consentement et assisté encore d'illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur Jean Antoine de Castellane son oncle, conseiller du Roi en tous ses conseils évêque dudit Lavour d'une part. Et demoiselle Marie Magdelaine Charlotte d'Andrieu de Moncalvel fille de haut et puissant seigneur François Joseph d'Andrieu marquis de Moncalvel chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ancien major d'infanterie seigneur de Moncalvel, Escaupont, Maurens, Souille, Cambon et autres places et défunte dame Marie Thérèse de Cambolas, procédant du consentement et assistance dudit seigneur son père habitant de la ville de Toulouse paroisse Saint-Etienne d'autre part, est convenu [...] en second lieu que pour le support des charges du présent mariage ledit seigneur de Moncalvel donne et constitue en dot à ladite demoiselle de Moncalvel sa fille future épouse acceptante la terre et baronnie de Souille avec toutes ses appartenances et dépendances telle et en l'état qu'il la jouit et possède et qui est en droit de la posséder la dite terre située dans le diocèse de Saint-Papoul, lui constitue en outre en dot l'hôtel que ledit seigneur de Moncalvel possède dans la ville de Toulouse rue Croix-Baragnon avec tous les meubles et effets existants de présent tant dans ledit hôtel que dans le château et terre de Souille, se réservant néanmoins ledit seigneur de Moncalvel la jouissance sa vie durant d'un appartement dudit hôtel à son choix, de même que les meubles et effets nécessaires pour le meubler [...] Déclarant les dites parties que les biens constitués à ladite de Moncalvel future épouse peuvent être de valeur de deux cents cinquante mille livres outre les quels elle a cinquante mille livres des droits maternels ce qui fait la totalité de ses biens, ceux donnés audit seigneur futur époux par lesdits seigneur et dame ses père et mère de valeur de deux cents douze mille livres et ledit sieur de Canclaux procureur fondé en conformité de ladite procuration a déclaré les biens donnés par ledit seigneur de Castellane Esparon son constituant être de valeur de deux cents cinquante mille livres y compris les cent mille livres donnés en argent [...].

Les jeunes époux sont ainsi à la tête d'un confortable patrimoine. Ils auront quatre enfants :

- Boniface Charles Joseph (baptisé à Lavour 19 octobre 1780 – Riez 18 septembre 1857)
- Raymond Justin François (baptisé à Lavour 27 juillet 1782 – meurt jeune)
- Jeanne Antoinette (baptisée à Lavour le 27 décembre 1784 – Lagardiolle 19 novembre 1809)
- Agathe Joséphine Suzanne (Toulouse 28 novembre 1787 – Toulouse 3 novembre 1841) qui fut la seule de ses enfants à avoir un physique agréable...

Charlotte d'Andrieu divorça provisoirement sous la Révolution pour conserver ses biens propres issus de sa dot et recevoir l'indemnité prévue en cas de prédécès de son mari qui avait émigré, seul, en Angleterre dès 1791. Une colonne dans la marge du f° 13, le rappelle : « N<sup>a</sup>. a été délivré extrait par moy notaire soussigné des deux clauses suivantes<sup>40</sup>, à ladite Marie Madeleine Charlotte d'Andrieu Montcalvel dont elle s'est servie pour faire liquider en sa faveur la somme de dix mille quatre cents francs sur le trésor national, a cause de l'émigration dudit Castellane son époux, la présente annotation ayant été yci apposée en suivant les dispositions du contenu en la lettre missive de l'administration du département de Haute Garonne du 15 ventôse an 7<sup>e</sup> (5 mars 1799) et j'ai remis le certificat demandé par ladite lettre au citoyen Vitry fils employé au bureau de liquidation des biens des émigrés à Toulouse le 14 thermidor an 7<sup>e</sup> (1<sup>er</sup> aout 1799) de la République française. Thomas notaire. »

Sa mauvaise santé et sa tournure irrégulière prévalut chez ses enfants. Elle mourut dans une auberge à Castres dans la nuit du 23 mars 1814<sup>41</sup>. Après la pose de scellés, l'inventaire après décès des biens et effets personnels de M<sup>me</sup> Marie Charlotte d'Andrieu de Castellane est dressé le 1<sup>er</sup> juin 1814 dans son hôtel de la rue Croix-Baragnon. Lors du règlement de la succession, c'est son fils Boniface qui hérite par licitation de l'hôtel par jugement du tribunal civil du 14 octobre 1814 et procès-verbal d'adjudication du 1<sup>er</sup> juin 1815.

## Les transformations de l'hôtel au XIX<sup>e</sup> siècle

### *Les Castellane Esparron (1814-1847)*

#### *Joseph-Léonard de Castellane (1761-1845)*

Joseph-Léonard de Castellane, marquis d'Esparron en 1790 et comte de Saint-Maurice en 1797, naît à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans l'hôtel de Castellane, le 3 novembre 1761. Il est le troisième enfant, et seul survivant, d'Esprit-Joseph de Castellane comte de Saint-Maurice et d'Anne d'Anglejan. Voué à la carrière militaire, il entre aux mousquetaires du Roi à 14 ans le 25 juillet 1775 puis devient sous-lieutenant au régiment du Roi-infanterie en 1778.

Lors de la signature de son contrat de mariage le 3 janvier 1780, son père lui donne, sous réserve d'usufruit, ses biens et ses titres. Dans le même acte, un oncle lointain, Joseph Jean-Baptiste de Castellane (1704-1790), marquis d'Esparron, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins, vivant au château de Lagarde-Adhémar en Dauphiné, sans descendance de son mariage avec Julie de Simiane (arrière petite-fille de M<sup>me</sup> de Sévigné), le fait héritier de ses terres et de son titre de marquis d'Esparron.

40. Cette colonne est en marge des deux clauses suivantes : « En huitième lieu il est convenu par exprès que ledit seigneur de Castellane futur époux donnera annuellement à ladite demoiselle de Moncalvel future épouse la somme de quatre mille livres pour son vestiaire, laquelle somme sera payée à ladite demoiselle future épouse en deux paiements égaux et par avance ; en neuvième lieu il a été encore convenu et arrêté qu'en cas de prédécès dudit seigneur futur époux ladite demoiselle future épouse reprendra en nature les biens a elle constitués en dot ensemble ses robes, bagues, bijoux et trousseau, qu'elle aura en outre et prendra sur les biens dudit seigneur futur époux la somme de dix mille livres pour l'année du deuil, qu'elle aura aussi et prendra sur les mêmes biens la somme de vingt mille livres qui lui sera acquise en pleine propriété s'il n'y a pas des enfens du présent mariage et en simple usufruit dans le cas qu'il y aura des enfens, et réciproquement en cas de prédécès de ladite future épouse ledit seigneur futur époux aura sur les biens d'ycelle la somme de quarante mille livres en pleine propriété s'il n'y a pas d'enfens et simple jouissance s'il y a des enfens [...]. »

41. Dans l'acte de décès, elle est dite née à Lavour et avoir 47 ans. Elle aurait alors eu 13 ou 14 ans lors de son mariage...

Si le jeune couple a un fils dix mois plus tard : Boniface Charles Joseph, baptisé à Lavaur le 19 octobre 1780, Joseph-Léonard réside peu à Toulouse. Il poursuit sa carrière militaire comme capitaine au régiment de Ségur-Dragons en 1786 puis major au régiment de Médoc-Infanterie en 1788. À côté de cela, et même si le mariage ne fut pas d'amour, il n'oublie pas son épouse à qui il donne un enfant tous les deux ans...

Il émigre seul à Coblenche en 1791 et fait en 1792 la campagne avec les Bourbons. Il passe ensuite en Angleterre où, pour vivre, il peint et grave des camées. Il s'engage pour l'expédition de Quiberon en juin 1795 dans la légion de Béon, il ne débarque pas et retourne en Allemagne où, à la solde de l'Angleterre, il est blessé le 13 août 1796 à Oberhambach. Le comte d'Artois lui remet le ruban de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Pendant ce temps à Toulouse, comme nous l'avons vu, son épouse obtient le divorce pour conserver ses biens et racheter ceux de son mari.

Rayé de la liste des émigrés en 1801, il rentre à Paris où il travaille à une iconographie des personnages dont parle Madame de Sévigné dans ses lettres. Il retrouve Toulouse et l'hôtel de la rue Croix-Baragnon en 1804. Il est nommé membre du bureau des Arts et administrateur du Musée par la municipalité. Au moment où Toulouse détruit de nombreux cloîtres et ensembles médiévaux, le marquis de Castellane, comme Alexandre Du Mège, collectionne reliefs et chapiteaux qu'il va remonter dans le pavillon néo-gothique qu'il fait ériger vers 1812 dans le parc de son château de Scopont où il réside souvent.

Investi du commandement de la garde à cheval, il accueille Napoléon à Toulouse en 1808. En 1814, il est fait colonel de la garde nationale de Toulouse et chevalier de la Légion d'honneur. Peu après il perd son épouse Charlotte d'Andrieu. Promu par Louis XVIII maréchal de camp des armées du Roi le 11 juillet 1816, il résigne ses fonctions de colonel de la garde nationale en 1818 et entre au conseil municipal dont il fait partie jusqu'en 1830. Il abandonne alors toute fonction publique et fonde dans ses salons, le 2 juin 1831, la Société archéologique du Midi de la France dont il sera le président jusqu'à sa mort le 17 octobre 1845<sup>42</sup>. Excellent dessinateur, les premiers volumes des *Mémoires* de la Société archéologique seront illustrés grâce à lui.

#### *Boniface de Castellane Esparron (1780-1857)*

C'est Boniface de Castellane Esparron qui, nous l'avons vu, avait obtenu en 1815 l'hôtel d'Andrieu de Montcalvel dans sa part de l'héritage de sa mère<sup>43</sup>. Il y vit avec son père veuf, sa femme et ses enfants.

Né à Lavaur le 19 octobre 1780, Boniface épouse à Paris le 15 avril 1819 Marie-Antoinette Élisabeth Le Sénéchal de Kercado, fille d'Alexandre-Innocent Le Sénéchal de Kercado-Kerguisé et de Catherine-Charlotte Eugénie de Saulx-Tavannes (sœur de la vicomtesse de Castellane-Novejean)<sup>44</sup>. Ils eurent six enfants :

42. Auguste d'ALDÉGUIER, « Éloge de M. le marquis de Castellane, prononcé à la séance du samedi 14 février 1846 », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. V, 1841-1847, p. 297-316.

43. Héritage qu'il devait partager avec ses deux sœurs : Jeanne-Antoinette (1784-1809), épouse de Jean Joseph d'Avessens-Moncal, et Agathe (1787-1841), épouse de Philippe de Banne comte d'Avejan.

44. « Du samedi dix sept avril mil huit cent dix neuf à huit heures de relevé, acte de mariage de Boniface Charles Joseph comte de Castellane, propriétaire, âgé de trente huit ans, né à Lavaur département du Tarn, le dix neuf octobre mil sept cent quatre vingt, demeurant ainsi que Monsieur son père à Toulouse département de la Haute Garonne, tous deux ce jour à Paris, logés rue Royale 11, fils majeure de Mr Joseph Léonard marquis de Castellane, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, présent et consentant, et de Marie Madeleine Charlotte d'Andrieu de Moncalvel, son épouse décédée. Et de Mademoiselle Marie Antoinette Elisabeth Le Sénéchal de Kercado, âgée de vingt deux ans, née à Villeneuve sur Seine canton de Longjumeau, département de la Seine et Oise, le vingt et un juin mil sept cent quatre vingt seize, demeurant à Paris chez sa mère, rue Saint Lazare n° 53, fille majeure de Mr Jacques Alexandre Innocent Le Sénéchal comte de Kercado, décédé, et de dame Catherine Charlotte Eugénie de Saulx-Tavannes, comtesse de Kercado, sa veuve, présente et consentante.

Nous André Jean Baptiste Baquet, avocat, maire adjoint du second arrondissement de Paris, vu les actes de naissance des futurs, de décès de la mère du futur, celui du père de la future, les actes de la première publication faites en la mairie de ladite ville de Toulouse, le dimanche quatre avril courant, en cette mairie le dimanche onze avril aussi courant sans qu'il ne nous soit présenté d'opposition. Vu la dispense de la seconde publication accordée par le tribunal civil de la Seine. Après avoir donné lecture aux comparants assistés des témoins ci-après nommés et soussignés, du père susnommé, avons procédé aux formalités du mariage, les actes pièces dument signés et paraphés, ainsi que le chapitre du titre du mariage. Avons reçu la déclaration de Mr Boniface Charles Joseph comte de Castellane qu'il prend pour épouse Mademoiselle Marie Antoinette Elisabeth le Sénéchal de Kercado, et de la part de Mademoiselle Marie Antoinette Elisabeth Le Sénéchal de Kercado qui prend pour époux, Mr Boniface Charles Joseph Comte de Castellane, et nous les déclarons unis par le mariage, tout ce que dessus fait en présence de Mr Dominique Samuel Joseph Philippe vicomte de Ganat, secrétaire d'Ambassade de la Cour de France à Naples, âgé de trente deux ans, demeurant à Paris

- Élisabeth-Esprite-Pauline (1823-1901)
- Boniface-Hippolyte (1824-1898)
- Raimond (mort jeune)
- Adalbert (mort jeune)
- Charlotte (morte jeune)
- Louise (morte jeune)

Boniface, qui avait aidé son père dans ses recherches sur Madame de Sévigné, est l'auteur de divers ouvrages littéraires. Il meurt à Riez le 18 septembre 1857.

Il semble qu'on puisse attribuer à l'époque de Boniface de Castellane deux modifications notables dans l'hôtel : les vantaux du portail et son tympan de fer forgé orné de palmettes de tôle repoussée ainsi que la surélévation du corps central, au nord, d'un second étage avec des fenêtres en plein cintre, dont le style correspond à celui des immeubles toulousains construits sous la Restauration ou le début de la Monarchie de Juillet. Notons que, grâce aux deux escaliers dans les angles nord-est et nord-ouest, en fond de cour, plusieurs appartements avaient été aménagés pour être donnés en location (fig. 24 et 26).



FIG. 24. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL.  
Les restes du badigeon rouge sous l'enduit.

#### *Patras de Campaigno (1847-1957)*

Peu après la mort de son père en octobre 1845, Boniface de Castellane, endetté, décide de vendre son hôtel. L'acheteur en 1847 est le comte Jean Patras de Campaigno. La transcription de cet acte donne de précieux renseignements :

« Du trois mai mille huit cent quarante sept a été présenté au bureau pour être transcrit l'acte de mutation dont suit la teneur :

L'an mille huit cent quarante sept et le premier mai à Toulouse en l'étude, par devant Maître Antoine Vincent Isidore Gay avocat et son collègue notaires royaux à la résidence de Toulouse soussignés est comparu Monsieur le marquis Boniface Charles Joseph de Castellane propriétaire domicilié à Toulouse rue Croix Baragnon numéro neuf, lequel a par la présente vendu, et s'est obligé à garantir de tous privilège, hypothèque, surenchère, donation, éviction et autre trouble ou empêchement quelconque à Monsieur le comte Jean Marie Anne Benoit Joseph François-de-Paule Patras de Campaigno, propriétaire domicilié à Toulouse ici présent et ce acceptant.

---

rue Royale 11 ; de Mr Jean Louis Guy Marie Fidèle comte d'Aguilar, colonel de la garde nationale de Toulouse, âgé de trente quatre ans, demeurant en ladite ville de Toulouse, dont ce jour à Paris, logé susdite rue Royale 11, tous deux amis du futur; de Mr Arthur Charles Jean Tristan Languedoc de Noailles, Prince de Poix, duc de Mouchy, Pair de France, capitaine des gardes du corps du roi, général des armées de sa majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, chevalier de la Toison d'Or, âgé de quarante sept ans, demeurant à Paris, en son hôtel, place Beauvau, faubourg Saint Honoré; de Mr Louis François Joseph vicomte de Sartiges, colonel, chevalier de Saint Louis, âgé de cinquante ans, demeurant à Paris rue de Bourbon n° 92 et de Mr Paul Alexandre Florent Melchior Le Sénéchal de Kercado, capitaine des hussards de la garde royale, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de vingt six ans, demeurant à Paris, rue Saint Lazare n° 6, frère de la future.

Témoins qui ont signé avec les parties, parents, amis après lecture faite. »

Désignation = Un hôtel à plusieurs corps et plusieurs étages avec magasins, cour, terrasse, jardin, écurie, remises et autre dépendance, situé à Toulouse rue Croix Baragnon, numéro neuf, tenant en corps du levant aux propriétés de monsieur Barlouch, de monsieur Baichère et de Monsieur Ménard acquéreur de monsieur de Finance, du midi à la rue Croix Baragnon, du couchant aux propriétés qui forment une dépendance de l'archevêché de Toulouse et à la maison du sieur Gache et du nord aux propriétés dudit monsieur Ménard, tel et le même ledit hôtel que le vendeur le jouit et possède.

Propriété = Cet hôtel dépendait de la succession de feu dame Marie-Madeleine Charlotte d'Andrieu, épouse de monsieur Joseph Léonard de Castellane, propriétaire décédée le quinze (*sic*) mars 1814. Après le décès de la dite dame d'Andrieu épouse de monsieur de Castellane il fut procédé aux formes de droit à la licitation du dit hôtel entre tous les héritiers de la dite dame et après l'accomplissement des formalités légales cet immeuble fut définitivement adjugé à monsieur le marquis de Castellane, comparant, suivant procès verbal d'adjudication dressé le 1<sup>er</sup> juin 1815 par maître Pratiel notaire à Toulouse, commissaire à ce délégué par jugement du tribunal civil de cette ville du quatorze octobre mille huit cent quatorze.

Charges et conditions = La présente vente est faite aux charges clauses et conditions suivantes que monsieur le comte de Campaigno promet et s'oblige d'exécuter : 1<sup>o</sup> D'acquitter à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain les contributions de toute nature auxquelles le susdit hôtel et ses dépendances sont ou pourront être assujetties. 2<sup>o</sup> De supporter toutes les servitudes passives apparentes ou occultes dont le susdit hôtel peut être tenu, attendu qu'il aura droit à celles actives, monsieur le marquis de Castellane expliquant qu'il n'a conféré à qui que ce soit aucune servitude particulière sur ledit immeuble et particulièrement qu'il n'existe aucun empêchement qui puisse s'opposer à ce que monsieur le comte de Campaigno fasse élever à telle hauteur qu'il jugera convenable le mur qui sépare le jardin dépendant du susdit hôtel des propriétés du sieur Baichère. 3<sup>o</sup> D'exécuter pour tout le temps qui en reste à courir les baux et locations qui peuvent avoir été faites des divers appartements et locaux dépendant du dit hôtel, monsieur le comte de Campaigno demeurant substitué à cet égard aux droits et obligations de monsieur le marquis de Castellane à partir du premier juillet prochain, jour de l'entrée en jouissance de monsieur le comte de Campaigno. 4<sup>o</sup> De payer les droits, déboursés et honoraires auxquels les présentes donneront lieu.

Prix = En outre la présente vente est faite moyennant la somme de cent quatre vingt deux mille francs de prix principal que monsieur le comte de Castellane charge indique et délègue monsieur le comte de Campaigno ce acceptant de payer à son acquit et libération aux créanciers inscrits ayant privilège ou hypothèque sur l'immeuble vendu et selon le rang de leurs créances. Monsieur le comte de Campaigno ne pourra être contraint à effectuer le paiement du prix de la présente acquisition avant le délai d'une année à partir d'aujourd'hui, et monsieur le marquis de Castellane sera tenu de prendre vis-à-vis des créanciers délégataires les mesures convenables pour empêcher qu'ils réclament les capitaux de leur créance avant l'expiration du susdit délai d'un an et que monsieur le comte de Campaigno puisse être aucunement recherché à raison de ce, sans préjudice du droit qu'aurait monsieur le comte de Campaigno de se libérer du prix de son acquisition par anticipation et par fraction correspondante aux créances déléguées. Comme aussi monsieur le marquis de Castellane s'oblige formellement à prendre les mesures nécessaires pour qu'une créance de quarante mille francs établie au profit de monsieur le comte de Campaigno par monsieur le marquis et madame la marquise de Castellane, suivant acte du vingt quatre avril dernier au rapport du dit maître Gay se trouve comprise au nombre de celles qui devront être éteintes au moyen du prix de la présente vente, de manière à ce qu'il puisse s'opérer sur ledit prix une compensation utile à concurrence de la dite somme de quarante mille francs. Monsieur le comte de Campaigno servira l'intérêt du prix de son acquisition aux créanciers délégataires à partir du premier juillet prochain seulement jour de son entrée en jouissance. Les capitaux et les intérêts seront portables à Toulouse en l'étude de maître Gay notaire soussigné.

Réserve du privilège = L'immeuble vendu demeure spécialement affecté et hypothéqué par privilège à la sûreté et garantie du paiement de la vente en principal et accessoire.

Jouissance = Monsieur le comte de Campaigno pourra faire et disposer à partir d'aujourd'hui de l'hôtel présentement vendu et il entrera en jouissance de cet immeuble le premier juillet prochain, époque à partir de la quelle il percevra le montant des locations existantes en les calculant jour par jour.

État civil du vendeur = Monsieur le marquis de Castellane déclare que l'hypothèque légale de madame la marquise de Castellane se trouve restreinte et cantonnée sur l'hôtel présentement vendu en vertu des dispositions combinées de

leur contrat de mariage passé le quinze avril mille huit cent dix neuf devant maitres Lebrun et Péan notaires à Paris et d'un acte de transfert du onze décembre mille huit cent quarante un, au rapport de maitre Augé à Cuq-Toulza et qu'il n'existe à son préjudice aucune autre hypothèque légale sur le même hôtel attendu qu'il n'a jamais été tuteur de mineur ou interdit ni comptable de deniers publics.

Remise des titres = Monsieur le marquis de Castellane a fait remise à Monsieur le comte de Campaigno d'une expédition du procès verbal d'adjudication du premier juin mille huit cent quinze susmentionné. Dont acte. Fait et lu aux parties qui ont signé avec les notaires, Boniface marquis de Castellane, le comte de Campaigno, Capelle et Gay, ces deux derniers notaires signés à la minute.

Enregistré à Toulouse le trois mai mille huit cent quarante sept folio quarante deux verso cases une et deux. Reçus dix mille dix francs en principal et mille un francs pour décimes. Deselsar signé, Gay signé. Transcrit au bureau des hypothèques de Toulouse littéralement par moi conservateur soussigné à Toulouse les jour mois et an que dessus fait inscription d'office volume deux cent cinquante un numéro soixante cinq, ligne 150. »

Le comte Jean Patras de Campaigno<sup>45</sup> est né à Barcelone le 2 juillet 1805. Ces ancêtres venus d'Italie en Gascogne, s'étaient installés dans le nord de la France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et occupaient la charge de sénéchal du Boulonnais. Son père était Claude Gabriel Patras de Campaigno, capitaine aux Gardes Wallonnes et sa mère Marie-Madeleine de Larrard, dont la famille originaire de Tonneins commerçait avec Barcelone. Il entre à Saint-Cyr en 1823, en sort deux ans plus tard sous-lieutenant, et démissionne en 1838 avec le grade de capitaine. De retour à la vie civile, il s'installe à Toulouse avec son épouse Herminie Duchol de Signac († 16 mai 1896). Il gère une fortune importante dont le préfet estime les revenus à 30 000 francs par an en 1849.

Alors qu'il vient de faire l'acquisition de l'Hôtel d'Andrieu-Castellane, la révolution de 1848 le conduit vers la politique. Désigné comme capitaine de la Garde nationale de Toulouse, il est élu sur la liste des « Amis de l'Ordre », légitimiste, aux élections municipales de 1849 et nommé deuxième adjoint. En 1850, le Prince-Président le fait chevalier de la Légion d'honneur. Rallié à Napoléon III, il est réélu au conseil municipal en 1852 et 1855 et élu conseiller général du canton de Toulouse-Sud en 1852. Le 29 juillet 1858, le préfet Auguste-César West le nomme maire de Toulouse en remplacement du colonel Polycarpe. Administrateur selon les vœux du régime dont il est le candidat officiel, il reste maire aux élections de 1860, est réélu conseiller général de Toulouse-Sud en 1861 puis député de la Haute-Garonne le 31 mai 1863 contre l'orléaniste Charles de Rémusat. Il est promu officier de la Légion d'honneur en 1862.

En tant que maire de Toulouse, il veut ouvrir la ville au modernisme et suivre l'exemple d'Hausmann à Paris par une politique de grands travaux : palais Niel, halle aux grains, marché couvert, réservoirs d'eau et surtout en 1864, le projet de percement de la rue d'Alsace-Lorraine et de la rue de Metz. Malgré l'unanimité du Conseil municipal, ce projet souleva un torrent de protestations. Aux élections de 1865, il est largement battu par la liste d'opposition « d'Union Libérale » menée par Paul de Rémusat, le fils de Charles de Rémusat. Il a perdu la mairie de Toulouse mais reste un député loyal à l'Empire. Il est réélu au premier tour le 23 mai 1869 contre Paul de Rémusat et Armand Duportal. Il vote la guerre à la Prusse en 1870, guerre qui va mettre fin au Second Empire et à sa carrière politique. Il meurt à Toulouse le 12 octobre 1876.

#### *Les travaux du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*

Comme il veut le faire pour Toulouse, le comte de Campaigno va moderniser l'hôtel d'Andrieu.

Il dote le tympan du portail d'un étonnant éclairage au gaz, le seul subsistant de ce genre à Toulouse. Deux canalisations à gaz montent le long des côtés de la porte pour alimenter une grande rose entourée de 29 rayons de longueurs différentes, réalisés en tubes, dont les extrémités formaient autant de brûleurs (fig. 26).

---

45. Patrice DE LARRARD, « Jean Patras de Campaigno », *Archistra*, n° 49, Toulouse, p. 3-6.



FIG. 25. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. La surélévation de l'aile nord en fond de cour.



FIG. 26. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Le tympan du portail et l'éclairage au gaz de ville.

Si les façades sur la cour d'honneur ne sont pas touchées, la seconde cour est profondément remaniée (fig. 27-29). Les « jardin, écurie, remises et autre dépendance » mentionnés dans l'acte d'achat de 1847 disparaissent au profit d'une deuxième grande cour. De nouvelles façades sont élevées sur le côté nord de l'aile ouest et le côté ouest de l'aile nord. Ici, les fenêtres n'ont pas d'encadrement mouluré et les garde-corps sont en fonte. Dans l'angle sud ouest, deux remises surmontées de pièces entresolées sont couvertes d'une vaste terrasse accessible par les deux portes-fenêtres du bel appartement du premier étage (fig. 30).

Dans le fond nord de la cour est construit un nouveau bâtiment de cinq travées et deux étages sur arcades. Sa façade est semblable aux deux autres. Au centre du rez-de-chaussée, un passage conduit à

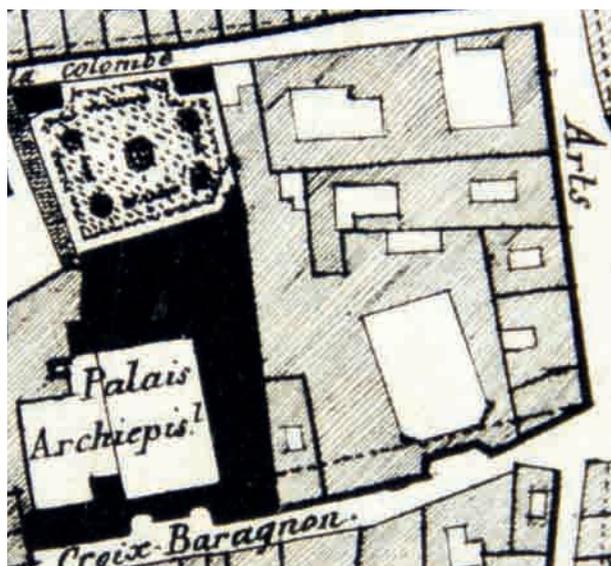


FIG. 27. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. La parcelle de l'hôtel d'Andrieu sur le plan de Joseph Vitry en 1848.

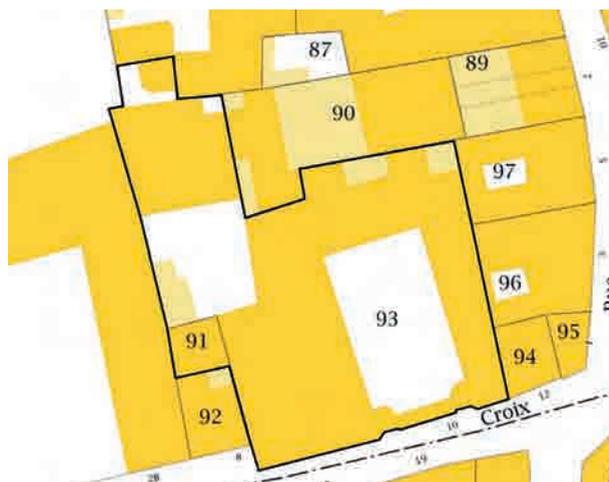


FIG. 28. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. L'hôtel sur le plan cadastral en 2018.



FIG. 29. HÔTEL DE CAMPAIGNO. Le nouveau corps de bâtiment sur le côté nord de la seconde cour.

droite vers un nouvel escalier. De part et d'autre, deux arcades fermées de portes en bois servent de garages pour les voitures. Au fond du passage, à gauche, s'ouvre une petite arrière-cour qui était alors accessible aussi depuis la rue de la Colombe. Elle dessert deux écuries situées à l'arrière des deux garages ouest. Des appartements à usage locatif occupent les deux étages (fig. 29).

À l'intérieur des appartements, les décors sont mis au goût du jour. De nouvelles cheminées de marbre sont posées, des corniches et des stucs dans le style néo-Louis XVI ornent les pièces de réception. Cela pose le problème de l'existence d'un décor originel. Andrieu de Montcalvel avait-t-il fait poser des cheminées de marbre et réaliser un décor pour ses appartements à la hauteur de la qualité de l'architecture et des ferronneries ? Il n'en reste pas de traces. Il est possible aussi que les cheminées aient été en bois et que Campaigno les ait fait remplacer par de nouvelles en marbre (fig. 31 à 35).

L'Hôtel d'Andrieu reste dans la famille Patras de Campaigno jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Par un acte du 21 octobre 1957 reçu par maître Chesnelong, notaire à Toulouse, et sous le nom d'hôtel de Saint-Jory, il devient une copropriété. Celle-ci comprend aujourd'hui 27 copropriétaires (fig. 36 à 40).

En 2014, les façades et toitures, le portail d'entrée et son groupe sculpté en terre cuite, les calades des deux cours et des deux passages couverts, ainsi que l'escalier d'honneur avec sa rampe en fer forgé et sa cage d'escalier sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.



FIG. 30. HÔTEL DE CAMPAIGNO. Les nouvelles façades au sud de la seconde cour.



FIG. 31. HÔTEL DE CAMPAIGNO. Décor d'un salon au premier étage de l'aile ouest.



FIG. 32. HÔTEL DE CAMPAIGNO. Détail du décor d'un salon au premier étage de l'aile ouest.



FIG. 33. HÔTEL DE CAMPAIGNO. Détail du décor néo-Louis XVI d'un salon au premier étage de l'aile ouest.



FIG. 34. HÔTEL DE CAMPAIGNO.  
Cheminée d'un salon au premier étage de l'aile ouest.



FIG. 35. HÔTEL DE CAMPAIGNO.  
Cheminée d'un salon au rez-de-chaussée de l'aile nord.

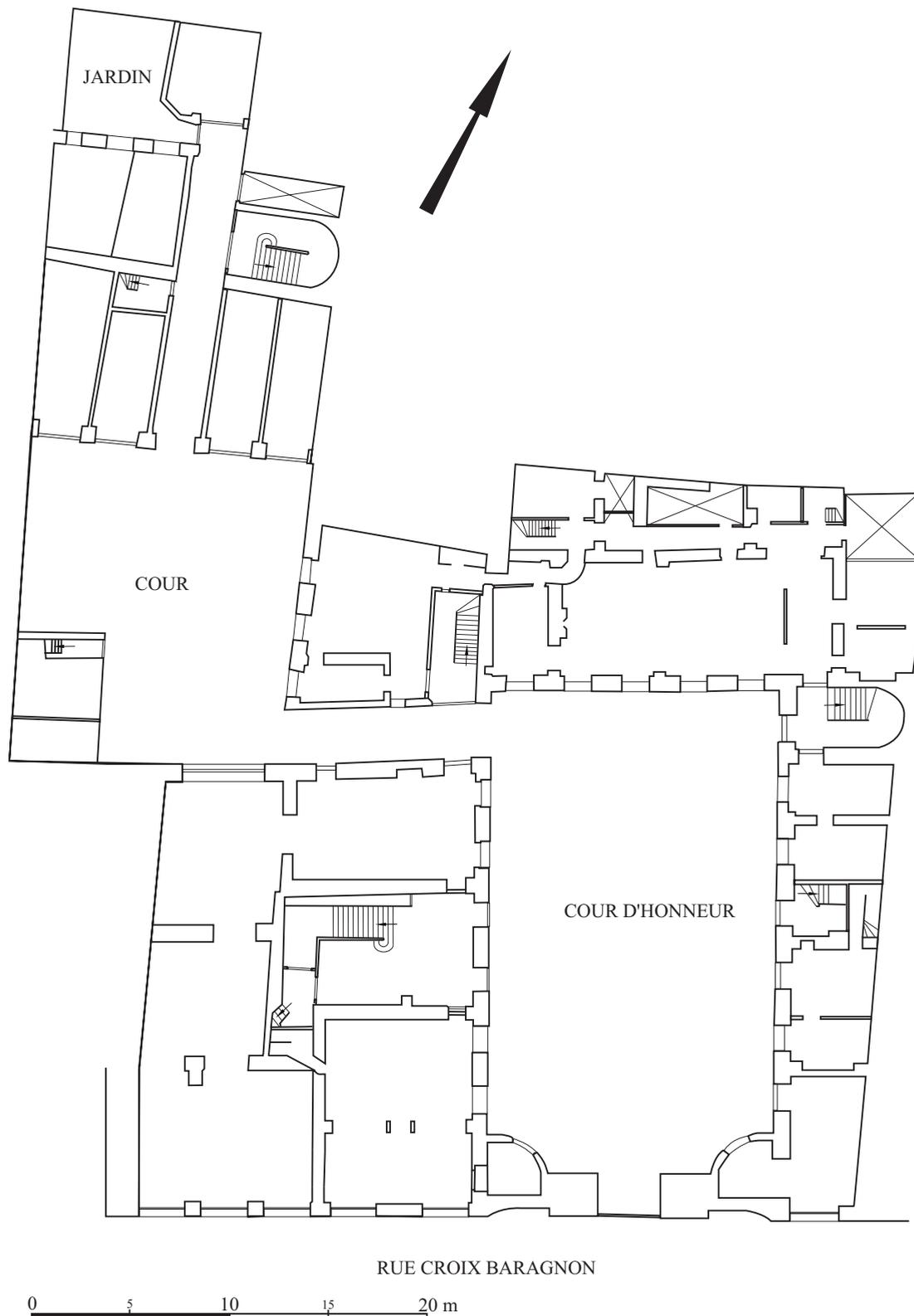


FIG. 36. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Plan du rez-de-chaussée, état actuel. D.A.O. A.-L. Napoléone.

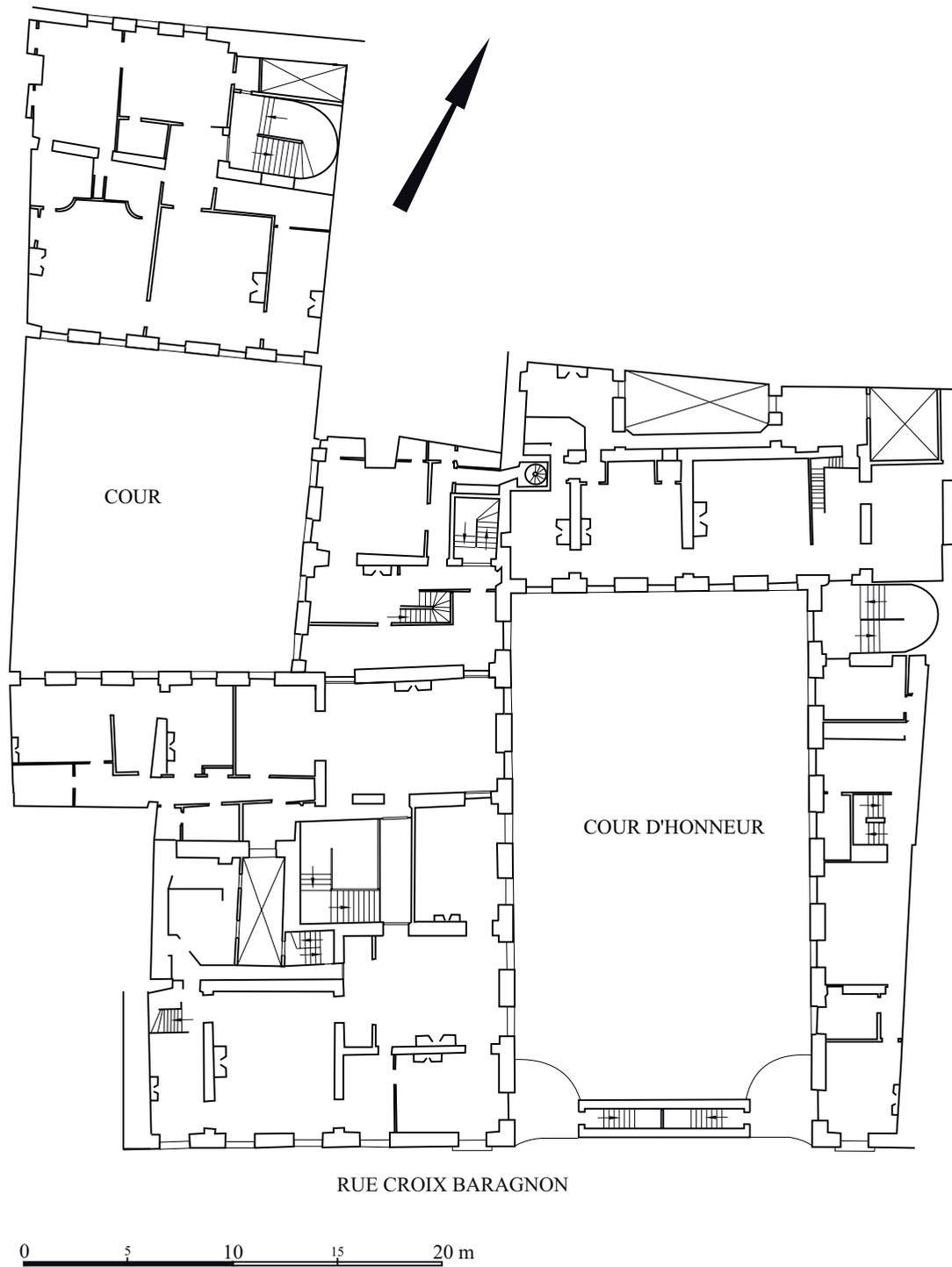


FIG. 37. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Plan du premier étage, état actuel. *D.A.O. A.-L. Napoléone.*

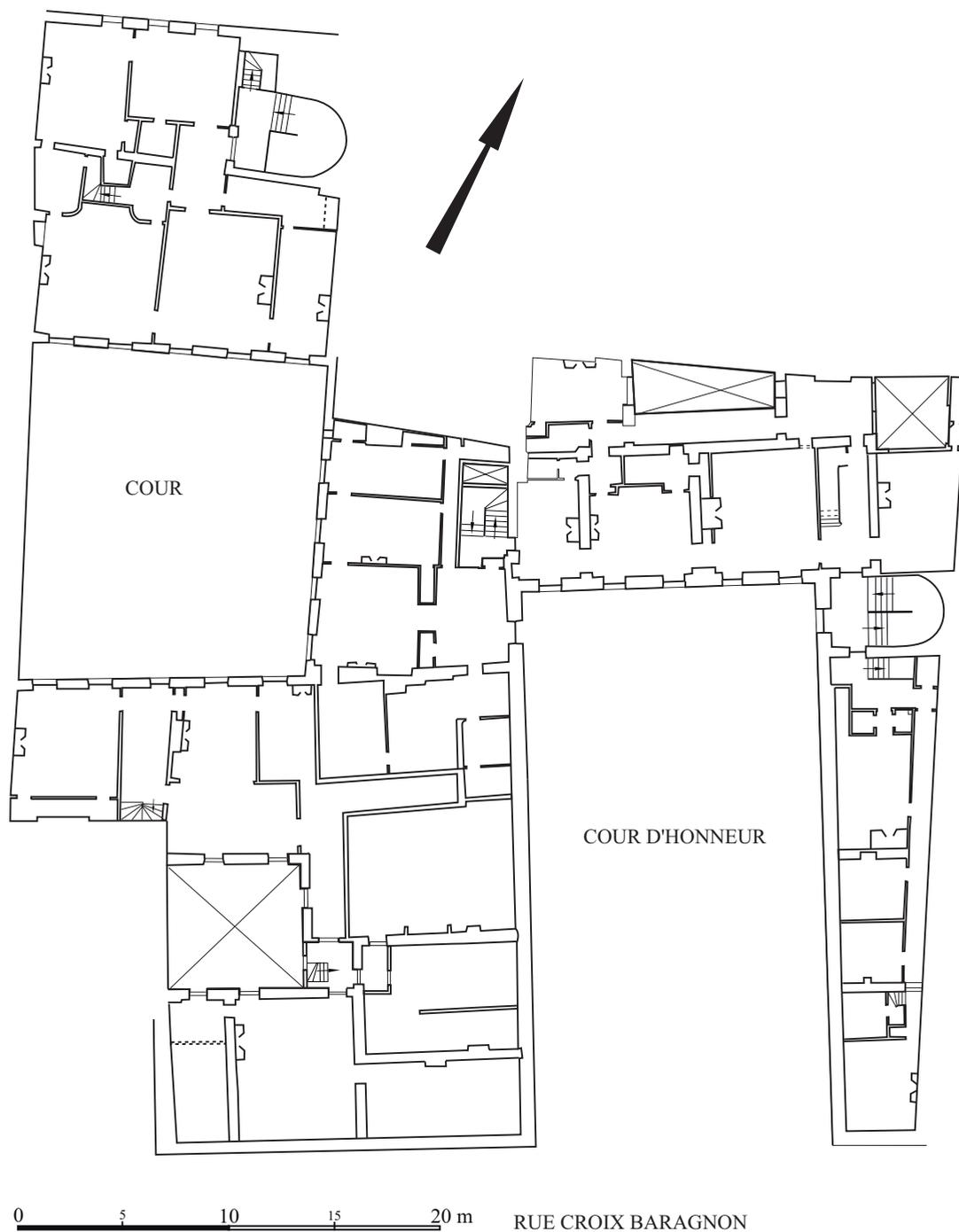


FIG. 38. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Plan du deuxième étage, état actuel. D.A.O. A.-L. Napoléone.

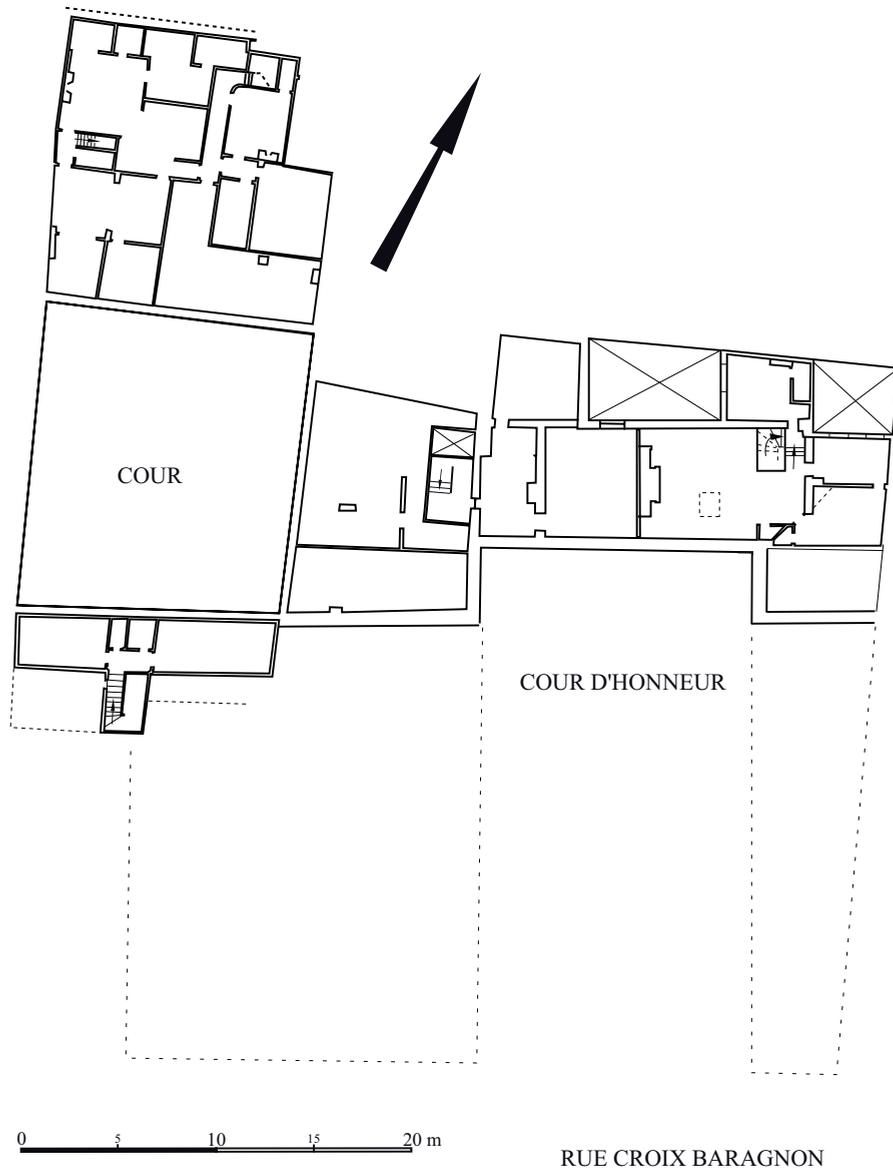


FIG. 39. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Plan du troisième étage état actuel. D.A.O. A.-L. Napoléone.

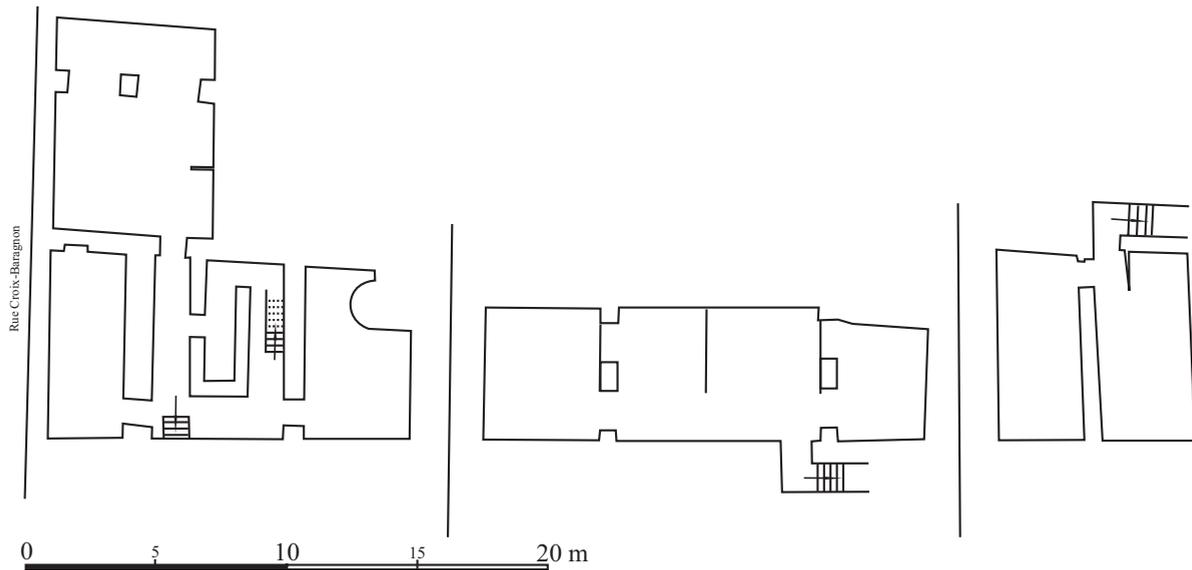


FIG. 40. HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL. Plan des caves, état actuel. D.A.O. A.-L. Napoléone.

## ANNEXE

*Cette description estimative de l'Hôtel Du Faur en 1628 est un acte notarié inédit découvert dans les archives privées du château de Saint-Jory conservées au château de Merville, et retranscrit par Colin Debuiche<sup>46</sup>. Les dimensions en cannes et pans ont été traduites en mètres.*

Toulouse, 15 janvier 1628. Pierre Carrière et François d'André, bourgeois de Toulouse, doivent estimer les biens meubles et immeubles de feu Jacques Du Faur, seigneur et baron de Saint-Jory, dont l'hôtel particulier sis rue Croix-Baragnon à Toulouse.

### **Relation et extimation faite par messieurs Carriere et d'André de la terre de Saint-Jory du 15 janvier 1628.**

Nous, Pierre Carriere et François André, bourgeois de la ville de Tholouse, arbitres et admiabls compositeurs verbalement accordés entre dame Claude de Cardaillac, vefve de feu monsieur maistre Jacques du Faur, vivant conseiller au parlement de Tholose, sieur et baron de Saint-Jory d'une part, et monsieur maistre Jean-François du Faur, advocat audit parlement dudit Tholose, fils et heretier dudit feu sieur Jacques, pour et en consequence des arrestz donnés au parlement de Paris. Et particulièrement l'arrest du quatorziesme aoust mil six cens vingt sept entre ladite dame de Cardaillac et ledit sieur de Saint-Jory son fils.

[f° 1v°] Proceder a l'estimation generale de tous et chascuns les biens, tant meubles que immeubles, possedes par ledit feu sieur de Saint-Jory, a l'heure de son decéz, pour, après ladite estimation faicte, estre baillé en payement a ladite dame partie desdits biens immeubles a concurrance des sommes a elle adjugees par lesdits arrests pour la liquidation desquelles somes nous estant assamblés dans la maison de maistre Oger de Lamothe, docteur et advocat en la cour, ou se seroit aussy porté maistre [...] de Marmiesse, aussy docteur et advocat en ladite cour, arbitres pareillement verbalement

46. Colin DEBUICHE, *Architecture et culture savante à Toulouse à la Renaissance*, thèse de doctorat d'histoire de l'art moderne, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2016, vol. IV, p. 9-14.

accordés par ladite dame de Cardaillac et par ledit sieur de Saint-Jory [f° 2] pour ce qui pourroit conserner le point de droit qui pourroit eschoir sur le differant desdites parties. Et devant nousdits arbitres, ladite dame ayant esté plainement ouye sur ses prethentions et demandes et icelles baillees par estat devant nous le quinziesme d'octobre mil six cens vingt sept, auroit esté arresté par lesdits sieurs de Lamothe et de Marmiesse. Et par nousdits, Carriere et André, en presance et du consantement de ladite dame que par nousdits Carriere et André seroit procedé a l'estimation de tous les biens meubles et immeubles de la maison de Saint-Jory, pour, après ladite estimation faicte, estre par nous baillé [f° 2v°] et adjudgé a ladite dame, sans incomodité desdites parties des biens immeubles de ladite heredité, a concurrance des sommes a elle adjugees et autres que par nous seront liquidees, suivant l'arresté faict par lesdits sieurs de Lamothe et de Marmiesse prealablement toutes distractions et imputations par nous faictes et a cest esfaict qu'au plus tot nous nous transporterions audit lieu de Saint-Jory a l'effet de ladite estimation.

[Article] 156

[INTRODUCTION]

Et le 18<sup>eme</sup> decembre 1627, nousdits, Carriere et André, bourgeois et arbitres susdits a la requisition tant de ladite dame que dudit sieur de Saint-Jory, son fils, nous serions transportés en la maison dudit sieur de Saint-Jory [f° 83] en laquelle ladite dame fait son habitation, scise en Tholose rue dite de la Croix Baraignon, capitolat de la pierre ou estans a l'indication et acistance de ladite dame aurions procedé a la veriffication et description de ladite maison.

[COUR]

Et entrés en icelle par un grand portal de pierre de taille richement travaillé et eslaboré avec sa fermure de boys garnie de ferrures necessaires. En suite est la basse court de 15 canes et demy de long et onse canes de large [28 x 20 m] dans laquelle est un puiz de bricque faict en [f° 83v°] rond, les branches de fer travaillees de belle façon et l'acoudoir de pierre. Estant ladite maison composee de trois grands corps de logis et d'une belle gallerie, le tout construit de bricque et pierre.

[CORPS OUEST]

Premierement le corps de logis qu'est au fondz de ladite basse court est composé d'une belle cave voutee de sept canes et demy de long et quatre canes de large [13,5 x 7 m] joignant laquelle est autre petite cave voutee ceparee d'avec la grande par une muraille ayant quatre canes quatre pans de long et troys canes quatre [f° 84] pans de large [8 x 6.3 m] avec deux degrés a loques<sup>47</sup>. Par dessus lesquelles caves a plain pied de ladite basse court est une salle basse, avec une cheminee de bricque voutee a l'ancienne de huict canes de long et cinq canes quatre pans de large [14.40 x 9.90 m], le pavé garny de raiz de sapin, prenant veue sur ladite basse court par [...] croisee de pierre de taille avec placardz et vitres. Et au bout d'icelle salle est une chambre sans cheminee respondant sur un patu qu'a esté jardin et de l'autre bout de ladite salle, muraille entre deux est [f° 84v°] une chambre de cinq canes quatre pans de long et troys canes quatre pans de large [9.90 x 6.30 m] carrellee de pasimant carré avec une cheminee de bricque a la moderne de riche taille, prenant jour par une demy croisee de pierre sur ladite basse court garnye de placard et vitres. Au costé de ladite chambre sont deux petites descharge a l'une desquelles sont les lieux comuns. De la, montés au troisieme estage par une vis boys de chesne construite dans une tour de bricque faicte a pams<sup>48</sup> de 18 pans en diamettre [4 m] que monte jusques au plus hault dudit corps de logis estant couverte d'ardoise [f° 45 : erreur de foliotation : 85] a la françoise entouree des canals de plomb. Lequel troisieme estage est composé d'une salle avec sa cheminee de bricque a l'ancienne de six canes de long et cinq canes quatre pans de large [10.80 x 9.90 m] carrellee de pasimant et garnie de nate de paille, prenant jour sur ladite basse court par deux croisees de pierre de taille garnies de placard et vitres. Au bout de laquelle salle du costé du degré a repos joignant la

47. Marche d'escalier sans contremarche.

48. C'est-à-dire polygonale, à pans coupés.

gallerie est une chambre avec sa cheminee de brique a la moderne de moyenne taille ayant cinq canes quatre pans de long [f° 85v°] et trois canes quatre pans de large [9.90 x 6.30 m] carrellee de pasimant, prenant veue sur ladite basse court par une croisee de pierre de taille garnie de placardz et vitres a costé de laquelle chambre y a deux petites descharges a l'une desquelles sont les aisances et au l'autre bout de ladite salle est une chambre sans cheminee servant d'estude ceparee de ladite salle de corondage<sup>49</sup> et massacanat<sup>50</sup> de cinq canes de long et vingt pams [9 x 5.50 m] de large carrellee de pasimant, prenant jour par deux fenestres garnies de grille de fer avec placardz et vitres ladite [f° 86] chambre tapissee de nate de paille. La 4<sup>e</sup> estage dudit corps de logis est composee d'un granier de 7 canes 4 pans de long et cinq canes de large [13.50 x 9 m] carrellé de pasimant, joignant lequel muraille entre deux est une chambre avec sa cheminee de brique a la moderne avec corniche, architrave et les piliers en console, ayant ladite chambre cinq canes quatre pans de long et quatre canes [9.90 x 7.20 m] de large carrellee de pasimant a costé de laquelle chambre y a deux petites descharges, comme celles du bas, a l'une desquelles sont les lieux comungz. Le cinquiesme estage est composé d'un garlandat sive granier de 8 canes de long et cinq de large [14.40 x 9 m] carrellé de pasimant prenant [f° 86v°] veue sur ladite basse court par une croisee de pierre de taille et de l'autre costé par une autre croisee boys de chesne sans placard. Et par dessus ledit garlandat est le couvert<sup>51</sup> a la française gary de crochet et de canalz de plomb du costé de ladite basse court.

[CORPS NORD]

Le second corps de logis qu'est joignant la susdite tour jusques a autre grand tour ou est le degré de pierre fait en viz est composé d'un chay de cinq canes de long et quatre canes de large [9 x 7.20 m] au dessus duquel chay qu'est le second estage a plain pied de ladite basse court est une salle basse avec une cheminee de brique a l'ancienne ayant six [f° 87] canes de long et cinq canes de large [10.80 x 9 m] carrellee de pasimant a costé de laquelle est une chambre de cinq canes de long et quatre de large [9 x 7.20 m] avec sa cheminee de brique a l'ancienne carrellee de pasimant estant ceparee ladite chambre de ladite salle par une bonne muraille et joignant icelle chambre sont les lieux comuns. Ensuite desdites salles et chambre est autre chambre ou salle avec sa chemine de brique a l'ancienne pavee de pasimant carré et ceparee d'avec la precedante par une muraille, ayant ladite salle sept canes de long et quatre canes quatre pans de large [12.60 x 8.10 m]. Montés au second estage dudit [f° 87v°] corps de logis par une grand tour de 18 pans de large en diametre [4.05 m] dans laquelle est un degré de pierre fait a vis jusques au plus hault, laquelle tour est faite a pams par le dehors et en rond par le dedans, donnant jour audit degré par cinq fenestres en voute garnies de pierre, placard et vitres. Le hault de laquelle tour est gary de creneaux de riche taille, joignant laquelle tour est autre petite tour fondee sur un cu de lampe fait en coquille et le hault en escaille, passant troys canes [5.40 m] par dessus ladite tour, la pointe garnie de fer avec une girouete et cinq annales de pierre [f° 88] pour donner jour audit cu de lampe. Lequel second estage est composé d'une salle avec cheminee de brique faite en pilastre, prenant jour sur ladite basse court par une croisiere garnie de placard et vitres, ayant ladite salle sept canes quatre pans de long et cinq canes quatre pams de large [13.50 x 9.90 m], carrellee de tuille taillee a rang de faugere. Ensuite est autre salle avec cheminee de brique a l'ancienne prenant jour sur ladite basse court par autre croisee et demy de pierre de taille garnies de placardz et vitres, carrellee de tuille plane sans estre taillee [f° 88v°] ayant ladite salle cinq canes de long et aultant de large [9 x 9 m], ceparee d'avec la precedante par une muraille joignant laquelle salle, muraille entre deux est une salle de sept canes quatre pans de long et troys canes de large [13.50 x 5.40 m] avec une cheminee de brique a la moderne voutee, les pilliers en console, prenant jour par deux croisees, l'une de pierre de taille avec placard et vitres et l'autre boys de chesne avec placard et vitres, a costé de laquelle est autre sale separee d'avec la precedante par une muraille avec cheminee de brique a la moderne longueur cinq [f° 89] canes quatre pans et troys canes et demy de large [5.90 x 6.30 m], prenant jour par une croisee de pierre sur un grand patu qu'estoit jardin, garnie de placard et vitre. Ladite salle tapissee avec nate de paille ensuite de laquelle est autre salle de six canes quatre pans de long & cinq canes quatre pans de large [11.70 x 5.90 m] carrellee de tuille taillee a rang de faugere avec une cheminee a l'ancienne faite en pilastres, et a un coin d'icelle salle est un cabinet prenant veue

49. Construction en pan de bois.

50. Pan de bois hourdé de brique, voir Georges COSTA, « Briques apparentes et enduits dans l'architecture traditionnelle de la région toulousaine », *Revue de l'art*, n° 58-89, 1983, p. 117 : « pans de bois [...] garnis de briques cuites, souvent artistement disposées » ; Michèle ÉCLACHE, *Demeures toulousaines...*, *op. cit.*, p. 299.

51. Couverte : toit, charpente de toit ; comble, voir : Michèle ÉCLACHE, *Demeures toulousaines...*, *op. cit.*, p. 297.

par une croisee de pierre garnie de placard et vitre au costé de laquelle sont les lieux comuns. Dans une petite chambre de cinq canes de long et troys [f° 89v°] canes de large [9 x 5.40 m] avec cheminee de brique au dessus desquelles salles et chambres sont les garlandas sive graniers de la mesme longueur & largeur, partie carrellee de pasimant et par dessus est le couvert garny de tuille canal.

[CORPS EST]

Joignant le susdit corps de logis est autre corps respondant sur ladite rue de la Croix Baraignon et sur ladite basse court prenant service dudit degre de pierre fait en vis, estant composé la plain pied de ladite rue et basse court d'une grand cuisine avec deux cheminees de brique voutees a l'antique de six canes quatre pans de long et [...] canes de large [11.70 x 8.10 ? m], a costé de laquelle muraille entre deux y a deux [f° 90] services servant de someillierie de quatre canes quatre pans de long et quatre canes de large [8.10 x 7.20 m]. Au dessus de ladite cuisine est une salle de six canes quatre pans de long et quatre canes quatre pans de large [11.70 x 8.10 m] avec sa cheminee en plate bande de pierre de taille les piliers de brique, carrellee de pasimant, prenant jour par deux croisees de pierre, garnies de placard et vitres, l'une du costé de la rue et l'autre de celluy de la basse court, tapissee de nate de paille, a costé de laquelle est un cabinet fondé sur un cu de lampe fait en coquille. Ensuite, sur ladite rue troys petites [f° 90v°] chambres separees par muraille, a deux desqueles y a cheminee de brique a l'antienne, chasque chambre prenant jour sur ladite rue par une croisee de pierre de taille garnie de placardz et vitres. Et la premiere carrellee de pasimant et les autres deux de sapin sur lesquelles salle et chambre sont les garlandatz sive galetas, partie carrellee et par dessus le couvert garny de tuille canal et joignant ladite grande tour ou est le degre de pierre et un cu de lampe avec un petit degre de pierre au hault duquel est un petit cabinet vouté fait en rond ayant deux canes en diametre [3.60 m] [f° 91] et de l'autre costé de ladite salle qu'est sur ladite cuisine et la someillierie est une chambre ou est la bibliotheque de 5 canes 4 pans de long et quatre canes quatre pans de large [9.90 x 8.10 m], prenant jour sur ladite rue par une croisee et demy garnie de placardz et vitres avec une cheminee de brique voutee a la moderne, au costé de laquelle chambre est un petit estude de quatre canes quatre pans de long et deux canes de large [8.10 x 3.60 m], le tout carrellé de pasimant.

[CORPS SUD GALLERIES]

De l'autre costé de la basse court, vers la rue Croix Baraignon, sont les galleries a troys estages, la basse qu'est [f° 91v°] a plain pied de ladite basse court servant de porche et ouverte par le dehaut de cinq arceaux de pierre de taille suportés par six pilliers de pierre faits en forme de colonne et au dessus les corniches et mollures avec les effigies. L'acodoire de ladite gallerie basse est aussy de pierre de taille avec mollures et basses, ayant dix canes quatre pans de long et deux canes [18.90 x 3.60 m] de large dans œuvre et a un bout vers ladite rue et joignant le grand portal est une petite descharge de quatre canes de long et deux de large [7.20 x 3.60 m]. Et de l'autre bout de ladite gallerie et porche est un degre a repos de pierre de [f° 92] deux canes de large [3.60 m] donnant service aux galleries hautes et au premier corps de logis qu'est sur la grand cave cy devant prescript avec son noyveau de pierre de taille en son frontispisse. Et par icelluy montés au second estage ou est autre gallerie de douze canes de long et deux de large [21.60 x 3.60 m] carrellee de tuille taillee a rang de faugere, prenant jour par troys fenestres bastardes de pierre de taille garnies de placardz et vitres. Et montés au troisieme estage par ledit degre a repos, est autre gallerie de dix canes de long et deux de large [18 x 3.60 m] carrellee de [f° 92v°] pasimant prenant jour sur ladite basse court par troys carts de croisees de pierre et par dessus est le couvert garny de canals de plomb. En suite de laquelle et du costé de ladite rue, sont deux chambres avec une cheminee de brique a l'ancienne a chascune, prenant jour par troys fenestres bastardes de pierre du costé de ladite rue et sur ladite basse court, garnies de placardz et vitres et carrellees de pasimant, au dessus garny de tuille canal et du costé de ladite rue de canalz de plomb comme aussi les precedans corps de logis sont garnis de mesme canals de plomb. [f° 93]

[PASSAGE VERS PATUS]

Et au devant l'entree de la grand cave du premier corps de logis est un porche de quatre canes quatre pans de long et trois canes de large [8.10 x 5.40 m] et joignant icelluy une chambre sans cheminee de quatre canes quatre pans de long et troys canes de large [8.10 x 5.40 m]. En suite duquel est un grand patu qu'a esté cy devant jardin ayant 18 canes 4 pans

de long et dix canes quatre pans de large [33.30 x 18.90 m], a un bout duquel pattu est une escuerie de cinq canes de long et deux canes quatre pans de large [9 x 4.50 m]. Et tout joignant une petite descharge et par dessus ladite escuerie et [f° 93v°] descharge sont ses volieres garnies par le devant de filet de recharde au fondz du susdit pattu et au bout d'icelluy du costé de la rue de la Colombe est autre grande escuerie et granges par dessus, longueur de douze canes et cinq canes de large [21.60 x 9 m] joignant lesquelles est un petit pattu respondant sur ladite rue de la Colombe ayant cinq canes de long et trois de large [9 x 5.40 m], le tout basti de brique de tous costés jusques au plus hault en bon estat.

[CONFRONTS]

Toute la susdite grande maison et la petite ou habite le maistre cellier, ensemble les escueries qui sont du costé de la rue de la Colombe confronte d'un bout avec ladite rue de la Croix Baraignon [f° 94] autrement de las Fargues, d'autre costé avec maison de monsieur de Cenaus, bourgeois de Rabastens, d'autre costé avec maison des heritiers de Dalasard, de fondz maison de monsieur de Pira secretaire, d'autre costé avec maison et pattu des heritiers de monsieur de Lagarrer et avec jardin de monsieur de Ciron advocat general et d'autre costé avec ladite rue de la Colombe. Joignant laquelle maison du costé de ladite rue de la Croix Baraignon vers la place de Rouais est autre petite maison a deux estages y comprenant le chay qui a de longueur cinq canes quatre pans et quatre canes de large [9.90 x 7.20 m] sur lequel chay est une [f° 94v°] boutique et une salle separee par corondage et tourchis de la mesme longueur et largeur dudit chay, a laquelle salle est une cheminee de brique enchassée dans la muraille, prenant jour ladite salle sur ladite rue par deux fenestres garnies de grille de fer avec la fermure boys de sapin, estant ladite salle carrelée de pasimant. Et par dessus ladite salle et boutique sont les chambres de la grand maison cy devant prescriptes, laquelle maison et toutes ses deppandances et la boutique et salle du cellier cy devant le tout exprimé, avons le tout estimé a la somme de seize mil livres cy ... 16 000 livres.